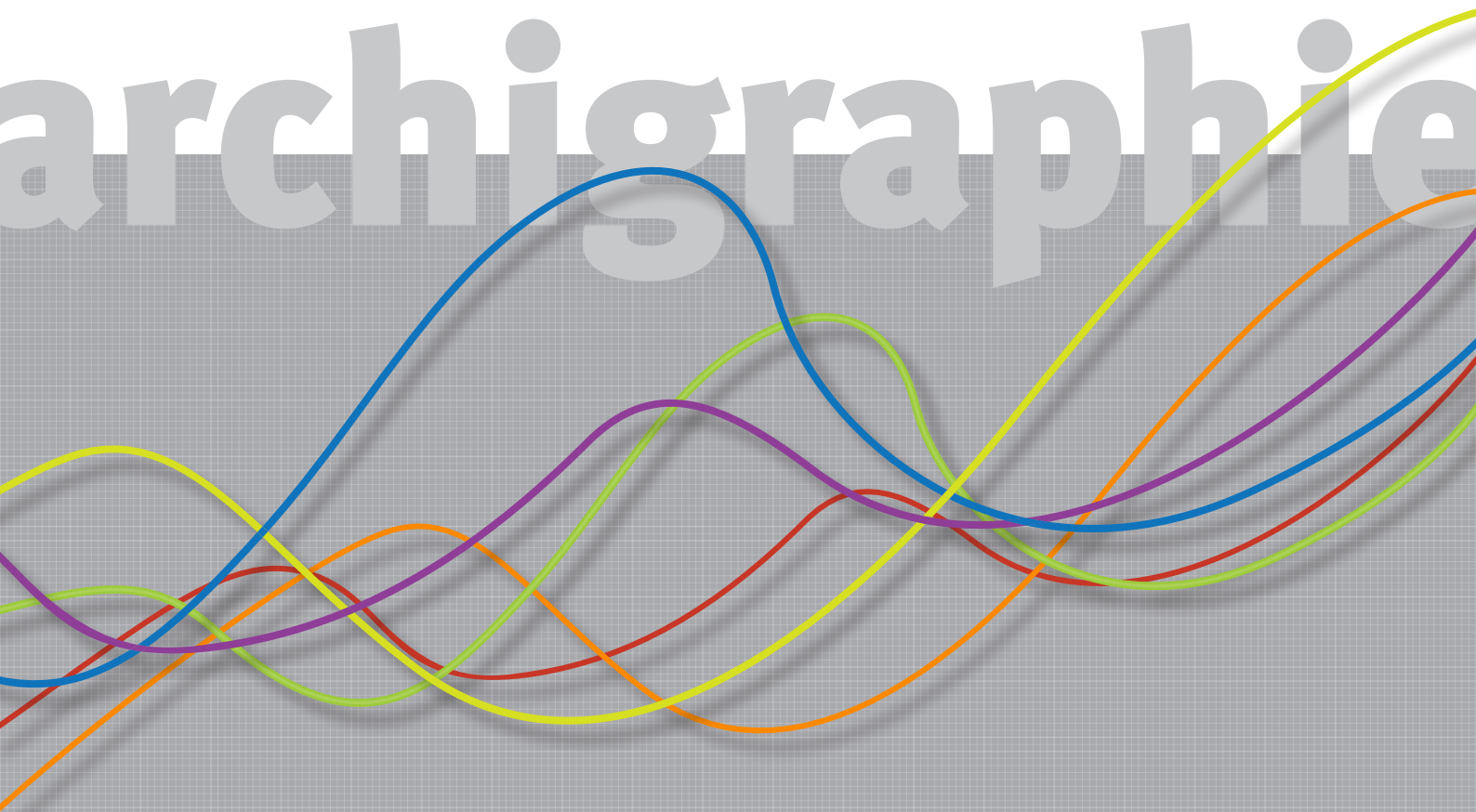


Chiffres et cartes de la profession d'architecte

archigraphie



Chiffres et cartes de la profession d'architecte

archigraphie

Les architectes français traversent une période difficile et sont confrontés à une transformation de leur environnement technique et professionnel qui questionne leur légitimité dans l'acte de bâtir, et à une crise économique sans précédents qui atteint en profondeur le secteur du bâtiment.

La profession est en prise avec une modification de son identité et de son rôle, bouleversés par de nouvelles conditions d'exercice sujettes à libéralisation mondialisée.

La révolution numérique en marche va transformer encore profondément les pratiques professionnelles.

Pour faire face à ces mutations et à ces défis, les architectes doivent mener analyses, réflexions et actions pour l'avenir de la profession.

Le Conseil national de l'Ordre des architectes, a dressé en 1996 et en 2000 un bilan de la profession. Puis en 2005, 2008 et 2011 a publié des observatoires qui étaient le fruit d'enquêtes d'opinion.

Dans cette continuité, les données démographiques et économiques rassemblées dans la première édition de cette « Archigraphie » permettent de mieux connaître et mieux comprendre les forces et les faiblesses des architectes.

Cette étude constitue un outil pour la profession.

François ROUANET

Vice-président

Conseil national de l'Ordre des architectes

Cette étude a été réalisée et mise en forme par

Junior entreprise Ensaie-Paritech : **Paul PETRESCU**

IFOP : **Damien PHILLIPOT**
Directeur des études politiques, IFOP

CNOA : **Isabelle MOREAU, Damien LEGRAND, Chantal FOUQUET**

Sous la direction de **François ROUANET**, architecte, vice-président du Conseil national de l'Ordre des architectes.

Sources et données mobilisées

Dans le cadre de cette étude différentes sources statistiques sur la population des architectes sont utilisées. Elles proviennent des organismes suivants :

Conseil national de l'Ordre des architectes (CNOA)
Mutuelle des Architectes Français (MAF)
Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE)
Caisse Interprofessionnelle de Prévoyance et d'Assurance Vieillesse (CIPAV)
Association Régionale Agréée des Professions Libérales (ARAPL)
Union Nationale des Associations Agréées (UNASA)
Fédération Française du Bâtiment (FFB)
Pôle Emploi
Observatoire des Métiers des Professions libérales (OMPL)
Ministère de la Culture et de la Communication

Précautions de lecture

Le présent rapport étudie la population des architectes à travers différentes sources statistiques autour de deux grands axes :

- l'évolution sociodémographique de la population des architectes (source CNOA, Pôle Emploi) et de leurs revenus (source CIPAV, ARAPL, UNASA).
- l'évolution de la situation économique des architectes au travers de l'étude de l'activité du marché du bâtiment (source MAF, FFB, INSEE, OMPL).

Cette étude porte sur des données en partie différentes qui ne sont pas toujours établies selon les mêmes recoupements statistiques et juridiques.

Il faut donc garder à l'esprit cette relative hétérogénéité des sources et des données qui donnent toutefois une image cohérente de la profession.

Les chiffres présentés sont ceux disponibles à la date de finalisation de l'étude à l'été 2014.

sommaire

Introduction	7
Partie I Qui sont les architectes ? Évolutions sociodémographiques entre 2000 et 2012	11
I.1 Un nombre d'architectes en constante évolution	12
I.2 Les modes d'exercice du métier d'architecte : l'émergence des associés face au modèle de la pratique libérale	30
I.3 Des écarts de revenus conséquents en fonction de l'expérience	35
I.4 Zoom sur les architectes salariés	46
Partie II Un marché de la construction et des principales activités professionnelles des architectes fortement touchés par la crise	51
II.1 La place croissante des architectes dans le vaste marché de la construction	53
II.2 Logements et hors logements : les différents types de travaux effectués par les architectes	58
II.3 Zoom sur un marché singulier : les maisons individuelles	66
Partie III Zoom : les femmes et le métier d'architecte	69

Introduction

Cette étude se présente comme un observatoire socio-économique et démographique de la profession d'architecte en France.

Une croissance de la population des architectes puis une stabilisation à partir de 2008

En premier lieu, la population des architectes inscrits aux Tableaux de l'Ordre a augmenté sur l'ensemble de la période 2000-2013.

L'étude des effectifs montre une évolution en deux temps : tout d'abord un accroissement des effectifs de 2000 à 2008, puis une stabilisation entre 2009 et 2013 autour de 30 000 architectes inscrits à l'Ordre.

La poursuite de la féminisation de la profession

Un second phénomène significatif concerne la féminisation de la profession.

La proportion de femmes architectes passe ainsi de 17 % en 2000 à 25 % en 2013. Un quart des architectes sont donc des femmes en 2013.

Cette féminisation est surtout due à l'entrée de jeunes femmes récemment diplômées. La féminisation de la profession se poursuivra dans les années à venir puisque la proportion de femmes chez les moins de 34 ans est de plus de 44 % en 2013 et que les femmes étudiantes dans les écoles d'architectures sont désormais plus nombreuses que les hommes.

Un vieillissement régulier de la population des architectes

La population des architectes connaît un phénomène de vieillissement régulier. L'âge moyen des architectes passe ainsi de 47 ans en 2000 à 50 ans en 2013.

Ce vieillissement n'est néanmoins pas plus rapide que celui que connaît l'ensemble de la population française. Par ailleurs, on constate un allongement de la durée d'appartenance à l'Ordre. Les architectes restent ainsi plus longtemps inscrits à l'Ordre, signe de l'allongement de la durée d'activité.

Des disparités régionales

L'analyse géographique de l'implantation des architectes sur le territoire français permet de constater d'importantes disparités régionales.

Par ailleurs, l'étude de la densité d'architectes pour 100 000 habitants par région fait apparaître que les régions du sud et d'Ile-de-France présentent une proportion plus grande.

L'évolution de la population des architectes rapportée à l'évolution démographique des régions entre 2000 et 2012 montre une relative stabilité. Toutefois, les effectifs des régions de la façade atlantique sont en progression.

Un autre trait marquant de la répartition géographique est lié au mode d'exercice des architectes au sein des régions. En effet, la région du nord de la France privilégie l'exercice en société alors que celles du sud sont plus orientées vers un exercice libéral. Il apparaît ainsi qu'il y a une proportion un peu plus élevée d'architectes associés dans les régions du nord que dans celles du sud.

Notre étude de l'évolution sociodémographique de la population des architectes s'accompagne d'une étude de l'évolution de la situation économique de la profession.

La croissance de l'exercice associé au détriment de l'exercice libéral

L'étude des modes d'exercice des architectes montre qu'une part très importante de la population

des architectes exerce à titre libéral. Ce mode d'exercice diminue de façon significative sur la période 2000/2012 passant de 64 % en 2000 à 52 % en 2012.

Un cycle de croissance forte avant une contraction de l'activité en 2008

En étudiant la dynamique des travaux en France au travers des données de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) et de celle de la Mutuelle des Architectes Français (MAF), quatre phases émergent :

- Une phase de croissance forte du secteur du bâtiment et donc de l'activité des architectes entre 2000 et 2008, ensuite une phase de contraction entre 2008 et 2010 suivie d'une phase de reprise en 2010 et d'une stabilisation en 2011.

Cette évolution s'observe au travers du montant total des travaux effectués sur la période 2000-2011 fourni par la MAF.

Il convient de noter qu'après une période d'augmentation du taux de pénétration du secteur de la construction par les architectes, cette évolution se stabilise depuis le début de la crise économique de 2007-2008.

L'étude des travaux effectués met en évidence une certaine stabilité dans la nature des travaux qui sont répartis de la manière suivante pour la MAF : 70 % environ de travaux neufs et 30 % d'entretiens et d'améliorations.

De façon similaire, il existe une certaine stabilité du type de maître d'ouvrage : environ un tiers de public et deux tiers de privé.

En ce qui concerne les types d'ouvrages, on note un poids important des logements pour l'ensemble de travaux effectués sur la période : ils représentent

45 % du montant total des travaux pour l'année 2011. Cette proportion est relativement stable sur l'ensemble de la période.

L'étude des dépôts de permis de construire à partir des données de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) montre la même dynamique que celle de la MAF pour l'ensemble du secteur des logements.

Les chiffres de l'ensemble des dépôts de permis pour les logements, individuels ou collectifs, et les chiffres de mise en chantier montrent que la crise économique se profile dans le secteur de la construction dès 2007.

On assiste en effet à une chute régulière des permis de construire et des mises en chantier de logements depuis 2007.

Une augmentation des revenus suivie par une contraction logique en 2008

À l'étude des données concernant les chantiers se joint une étude concernant les revenus des architectes.

Leur revenu moyen suit relativement l'évolution du secteur du bâtiment. Il croît de 2000 à 2008, se contracte entre 2008 et 2010, puis connaît une légère reprise en 2011 à l'image des travaux.

Les données concernant les revenus des architectes proviennent de la Caisse Interprofessionnelle de Prévoyance et d'Assurance Vieillesse (CIPAV), de l'Association Régionale Agréée des Professions Libérales (ARAPL) et de l'Union Nationale des Associations Agréées (UNASA).

La baisse de revenus en 2008/2009 directement liée à la crise de 2008 est compensée en 2009/2010 avant de laisser place à une nouvelle décroissance.

Les chiffres de 2013 font apparaître un deuxième choc économique qui selon les indicateurs de 2014 devrait se poursuivre encore.

Des inégalités de revenus stables, mais des difficultés accrues pour les plus bas revenus amplifiées par la crise économique

Les données font apparaître de fortes disparités de revenus chez les architectes dans un rapport de 1 à 9.

Les inégalités de revenus sont relativement stables sur la période étudiée. Il existe néanmoins un groupe de bas revenus qui se distingue du reste de la population, surtout à partir de 2008. Il s'agit du premier décile de revenus, soit les 10 % d'architectes ayant les revenus les plus faibles; ceux-ci enregistrent un revenu nul en 2009, 2010 et 2011. Les inégalités de revenus pour les autres tranches restent stables.

Les 10 % ayant les plus hauts revenus gagnent en général sur l'ensemble de la période 3.4 fois plus que le revenu médian (soit le revenu tel que 50 % des architectes gagnent moins et que 50 % des architectes gagnent plus) et 9 fois plus que le revenu du premier quartile (soit les 25 % des architectes ayant les plus faibles revenus).

La dégradation de la situation économique a eu un impact négatif plus fort sur les tranches les plus basses de revenus.

L'étude des inégalités de revenus en fonction de l'âge et du sexe permet de mieux comprendre les différences au sein de la profession.

Les femmes gagnent moins que les hommes

Un homme gagne en moyenne 1.9 fois plus qu'une femme sur la période étudiée 2000/2011. Les femmes sont ainsi surreprésentées dans les deux premiers quartiles de revenus et sous-représentées dans le dernier quartile.

Des revenus en progression avec l'expérience et donc avec l'âge des architectes

Le revenu est croissant en fonction de l'âge. Les architectes en fin de carrière, de plus de 65 ans font néanmoins exception, avec des revenus en moyenne plus faibles que ceux des 45-54 ans et des 55-64 ans.

Ceci peut s'expliquer par une activité souvent réduite en fin de carrière. L'étude par quartile des revenus montre une surreprésentation des jeunes architectes au sein des premiers quartiles. Au contraire, dans le dernier quartile de revenus, les catégories d'âge des 45-54 ans et des 55-64 ans sont surreprésentées.

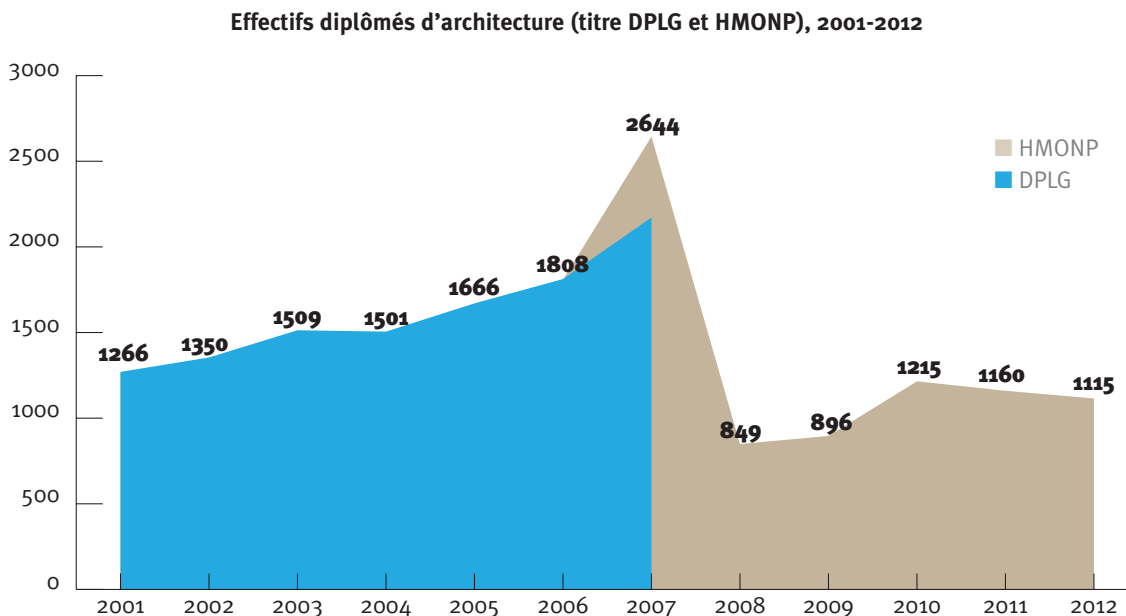
Partie I

Qui sont les architectes ? Évolutions sociodémographiques entre 2000 et 2012

Un nombre d'architectes en constante évolution

Recensement des architectes français

Un nombre de diplômés en architecture stabilisé après la réforme de 2007



Note de lecture : en 2012, il y avait 1115 nouveaux diplômés d'architecture. Source : Ministère de la Culture

Pour obtenir le titre d'architecte, il fallait jusqu'en 2007 être architecte diplômé par le gouvernement (DPLG) ou avoir le diplôme de l'École Spéciale d'Architecture (DESA).

La réforme de l'enseignement mise en place en 2008 instaure le diplôme d'architecte d'État (ADE) suivi de l'habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP).

Cette formation donne droit au statut et au titre d'architecte pour les nouveaux diplômés s'inscrivant à l'Ordre.

Les effectifs de diplômés en architecture ont régulièrement augmenté entre 2001 et 2007. L'année 2007 se distingue par un pic lié directement à la réforme des études d'architecture.

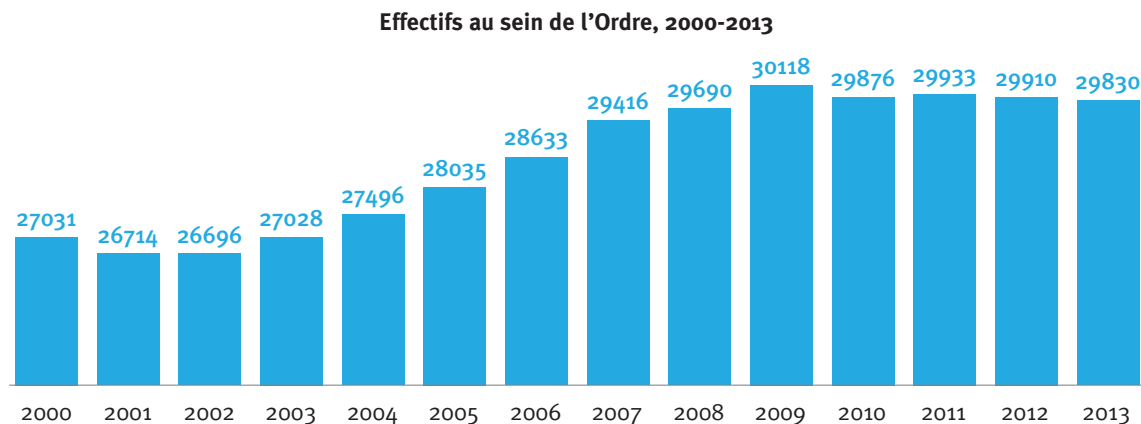
De nombreux étudiants ont en effet profité de la dernière année du régime DPLG pour passer leur diplôme, avant que l'obligation de l'HMONP ne rende plus contraignante l'inscription à l'Ordre des architectes et donc à l'exercice en nom propre.

Si le nombre de diplômés évolue sensiblement au cours des dix dernières années, la relation entre ces fluctuations et celles des nouveaux inscrits à l'Ordre n'apparaît pas clairement, beaucoup de jeunes diplômés commençant sans doute en tant que salariés et n'éprouvant pas le besoin de s'inscrire à l'Ordre immédiatement après leur entrée dans la vie active.

L'observation de l'évolution des effectifs d'architectes inscrits à l'Ordre permet donc de donner un autre éclairage sur l'identité des architectes français.

Les années quatre-vingt-dix sont celles d'une stabilisation des effectifs.

Le nombre des architectes se stabilise après la hausse du début des années 2000



Note de lecture : en 2005, il y avait 28 035 architectes inscrits à l'Ordre. Source : CNOA

La population des architectes inscrite à l'Ordre est représentative des architectes exerçant en France, cette inscription étant obligatoire pour obtenir le titre d'architecte (cf. article 9 de la loi du 3 janvier 1977).

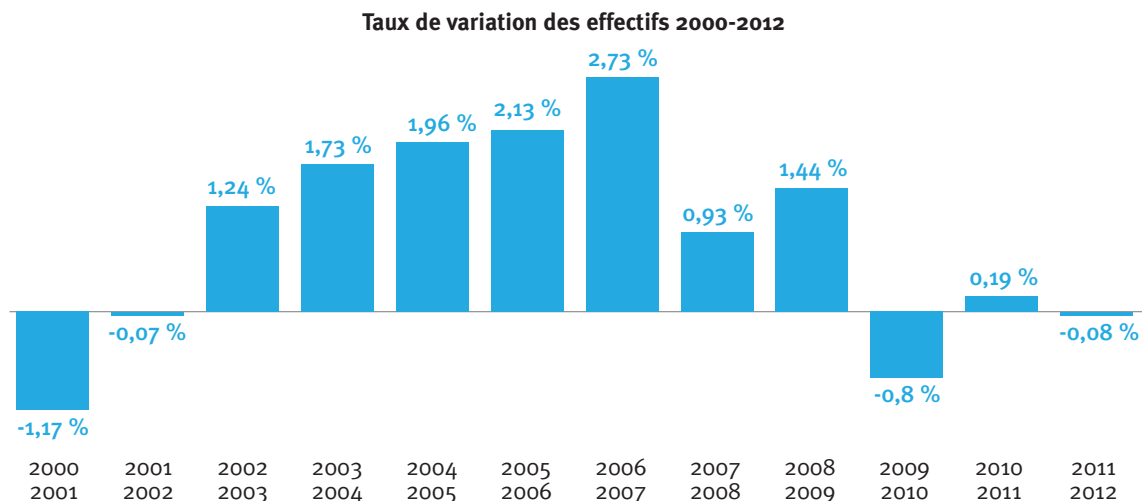
Alors que le nombre d'architectes inscrits à l'Ordre était d'un peu plus de 10 000 en 1975, la suppression du *numerus clausus* provoque une augmentation importante des effectifs dans les années quatre-vingt.

En 1990, 25 869 architectes sont inscrits à l'Ordre, ils sont 27 031 en 2000, plus de 30 000 en 2009.

Entre 2000 et 2013 les effectifs au sein de l'Ordre ont augmenté de 10,4 %. Cette évolution est intervenue essentiellement entre 2002 et 2009.

En effet, au cours de la période 2000-2004, le nombre d'architectes inscrits à l'Ordre est stable proche de 27 000 architectes. Depuis 2012, le nombre d'inscrits diminue faiblement.

2002/2009 : une hausse bien visible dans l'évolution du taux de variation des effectifs



Note de lecture : entre 2005 et 2006 le taux de variation des effectifs a été de 2,3%. Source : CNOA

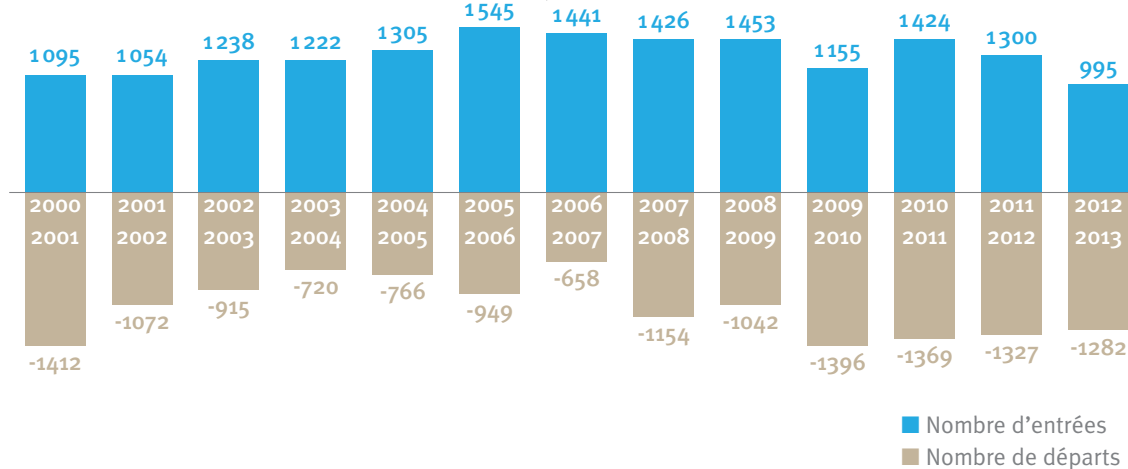
L'examen du taux de variation du nombre d'inscrits à l'Ordre d'une année sur l'autre met en évidence une période d'augmentation des effectifs entre 2002 et 2009.

Durant sept années consécutives les taux positifs de variation se succèdent.

À partir de 2007, le taux de variation diminue ce qui signifie que la croissance de la population d'architectes ralentit. Après 2009 la population se stabilise avec des taux de variations faibles proches de 0.

Des entrées et sorties de l'Ordre particulièrement sensibles à la conjoncture économique

Évolution annuelle du nombre de départs et d'entrées dans l'Ordre 2000/2013



Note de lecture : entre 2009 et 2010, le nombre de départs de l'Ordre a été de 1396, contre 1155 entrées. Source : CNOA

De 2002 à 2007, la situation positive du marché de la construction bénéficie à la profession.

La situation de l'économie française et les variations d'effectifs de l'Ordre des architectes s'avèrent fortement corrélées.

À partir de 2008, la situation économique dégradée semble avoir eu deux conséquences :

D'une part les architectes sont plus nombreux à quitter l'Ordre, d'autre part les architectes récemment diplômés ne s'y sont pas inscrits aussi nombreux qu'auparavant, du fait de la difficulté à exercer leur activité dans cette période.

Il convient de remarquer que la crise économique qui atteint le secteur du bâtiment coïncide avec l'instauration du nouveau diplôme et de l'habilitation de l'exercice en son nom propre (HMONP).

Avec une évolution presque en miroir par rapport aux entrées, le nombre de départs de l'Ordre décroît très sensiblement de 2000 à 2004, passant de 1411 à 720 départs. Il fluctue légèrement puis augmente à nouveau en 2009 pour se stabiliser autour de 1400 départs pour les années 2010, 2011 et 2012. La situation économique positive qui dure de 2000 à 2008 se traduit logiquement par le maintien des architectes dans la profession.

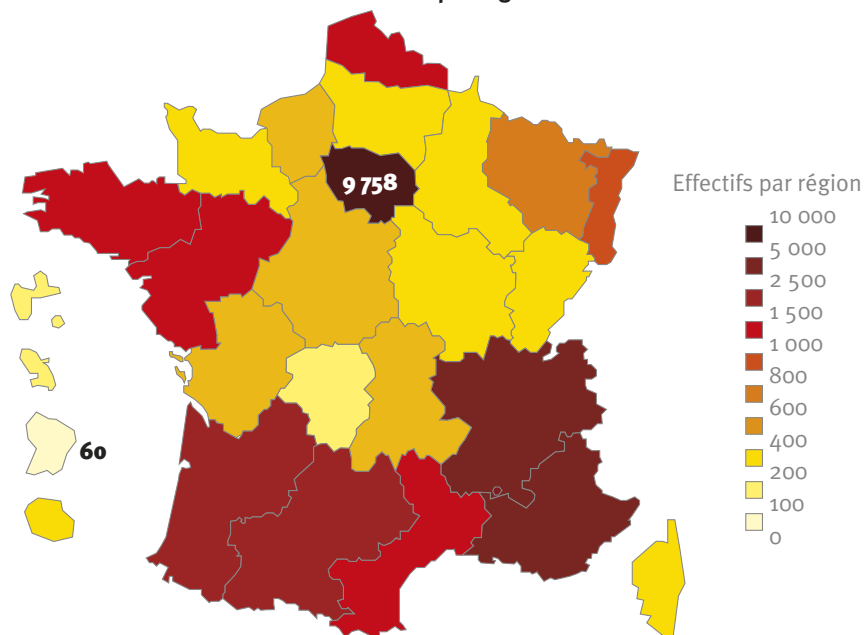
A contrario, à la suite de la crise débutée en 2008, le nombre de départs augmente à nouveau.

L'étude des entrées et des sorties de l'Ordre permet de confirmer en partie les hypothèses formulées

précédemment afin d'expliquer l'évolution des effectifs entre 2000 et 2012. La phase d'augmentation des effectifs correspond à l'entrée de jeunes architectes dans la profession entre 2000 et 2007. À partir de 2008, la crise économique provoque une stabilisation des effectifs au sein de l'Ordre, conséquence de trois phénomènes conjoints : d'une part, les jeunes diplômés en architecture ont plus de difficultés à entrer sur le marché du travail et ne s'inscrivent donc pas nécessairement à l'Ordre (diminution de la proportion des moins de 34 ans dans les entrées alors que le nombre d'entrées au global est relativement stable entre 2008 et 2012) ; d'autre part, la crise économique a mis en difficulté un certain nombre d'architectes et de façon plus marquée les plus de 45 ans (augmentation de leur proportion au sein des départs de l'Ordre durant cette période) et enfin, la réforme des études avec l'instauration de la HMONP en 2007 a joué un rôle non négligeable.

Des architectes majoritairement concentrés en Ile-de-France et dans les régions du Sud-Est.

Carte 1 : Effectifs par région en 2012



Note de lecture : en 2012, la population d'architecte en PACA est de 2 814 architectes. Source : CNOA

L'étude géographique fait apparaître des disparités importantes selon les régions.

La région Ile-de-France regroupe un tiers des architectes français et les régions principales en termes d'effectifs sont Rhône-Alpes avec 3 093 architectes et Provence-Alpes-Côte d'Azur avec 2 814 architectes)

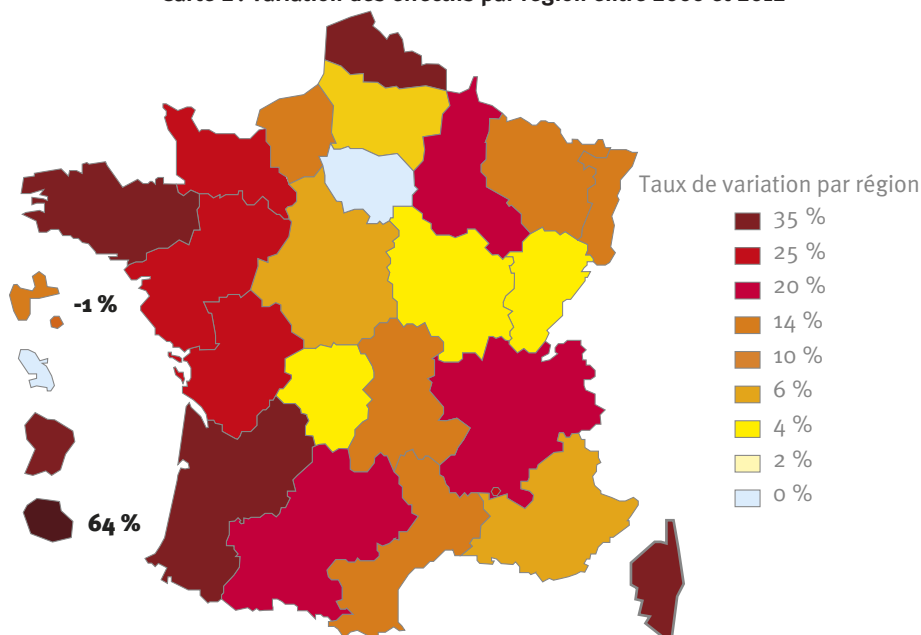
Viennent ensuite les régions du sud-ouest : Midi-Pyrénées, Aquitaine avec des effectifs d'environ 1000 architectes chacune, et dans une moindre mesure le Languedoc-Roussillon, devançant de peu celles de la pointe bretonne (Bretagne et Pays de la Loire). Le Nord-Pas-de-Calais et l'Alsace complètent ce pool de régions concentrant un nombre important d'architectes.

Le Limousin, la Bourgogne, la Franche-Comté, la Basse-Normandie, la Picardie et la Champagne-Ardenne apparaissent comme les régions aux effectifs les plus faibles (inférieurs à 400 architectes).

Par ailleurs, les quatre départements d'outre-mer présentent des effectifs d'architectes particulièrement faibles. L'implantation des architectes sur le territoire est bien évidemment directement corrélée à la répartition de la population française même si le sud de la France semble plus attractif avec une forte densité d'architectes par habitants comme le montre la carte n° 3.

Un rééquilibrage progressif par une variation d'effectifs plus importante dans les régions de la façade atlantique et dans le Nord-Pas-de-Calais

Carte 2 : Variation des effectifs par région entre 2000 et 2012



La variation entre 2000 et 2012 de la population d'architectes s'avère très importante dans les régions de la façade atlantique.

En revanche, la région Ile-de-France semble avoir atteint un palier en termes d'effectifs. Ils sont stables sur la période considérée et on semble assister à seulement un renouvellement générationnel.

Les autres régions aux effectifs élevés, s'avèrent plus attractives, leur taux de croissance étant plutôt élevé (moitié sud de la France).

Elles connaissent pour la plupart des taux de croissance de leurs effectifs élevés compris entre 20 et 35 %. Outre-mer, la Réunion se distingue avec un taux de croissance de 64 %.

Les régions du centre connaissent des taux de croissance plus faibles, accompagnant de fait les dynamiques démographiques et économiques de la France ces 30 dernières années. Néanmoins, pour préciser l'analyse, une comparaison de cette évolution avec l'évolution de la population de chacune de ces régions s'impose.

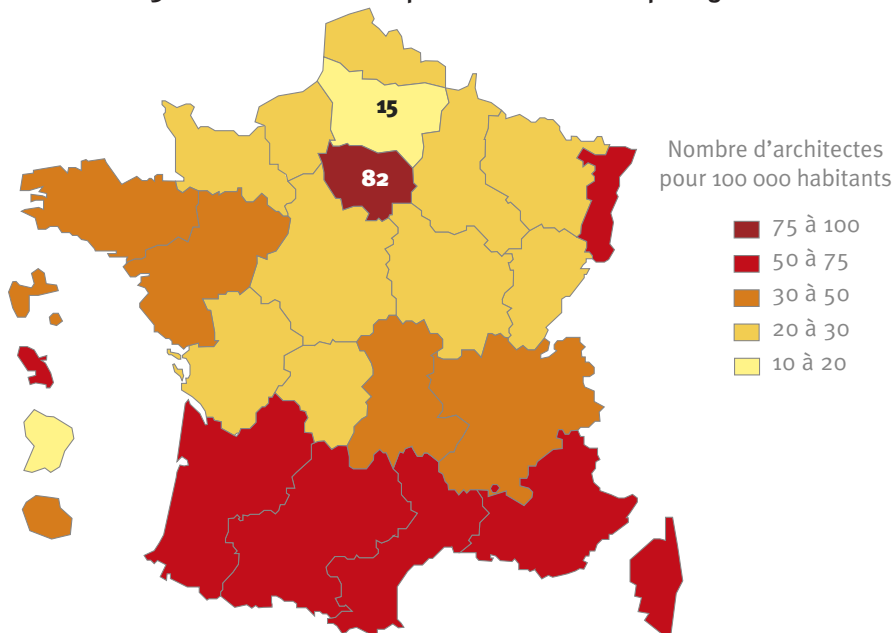
Nombre d'architectes en 2013 par région

C.R. Alsace	961
C.R. Aquitaine	1 693
C.R. Auvergne	568
C.R. Bourgogne	364
C.R. Bretagne	1 129
C.R. Centre	532
C.R. Champagne-Ardenne	300
C.R. Corse	212
C.R. Franche-comté	262
C.R. Ile-de-France	9 708
C.R. Languedoc-Rousillon	1 392
C.R. Limousin	180
C.R. Lorraine	631

C.R. Midi-Pyrénées	1 584
C.R. Nord-Pas-de-Calais	1 030
C.R. Basse-Normandie	311
C.R. Haute-Normandie	507
C.R. Pays de Loire	1 210
C.R. Picardie	285
C.R. Poitou-Charentes	447
C.R. Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 751
C.R. Rhône-Alpes	3 097
C.R. Guadeloupe	183
C.R. Guyane	60
C.R. Martinique	133
C.R. Réunion	301

Le nombre relatif d'architectes par région met en lumière un déséquilibre nord-sud quant à leur répartition sur le territoire

Carte 3 : Nombre d'architectes pour 100 000 habitants par région en 2012



Note de lecture : en 2012, la population d'architecte en PACA est de 57 architectes pour 100 000 habitants. Source : CNOA

Le nombre d'architectes rapporté au nombre d'habitants fait apparaître des dissemblances proches de celles observées par l'étude en nombre absolu d'architectes (carte n° 1).

L'Île-de-France apparaît toujours comme la région la mieux dotée avec 82 architectes pour 100 000 habitants.

Les quatre régions du sud de la France, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur présentent également un taux d'implantation par habitants supérieur à la moyenne.

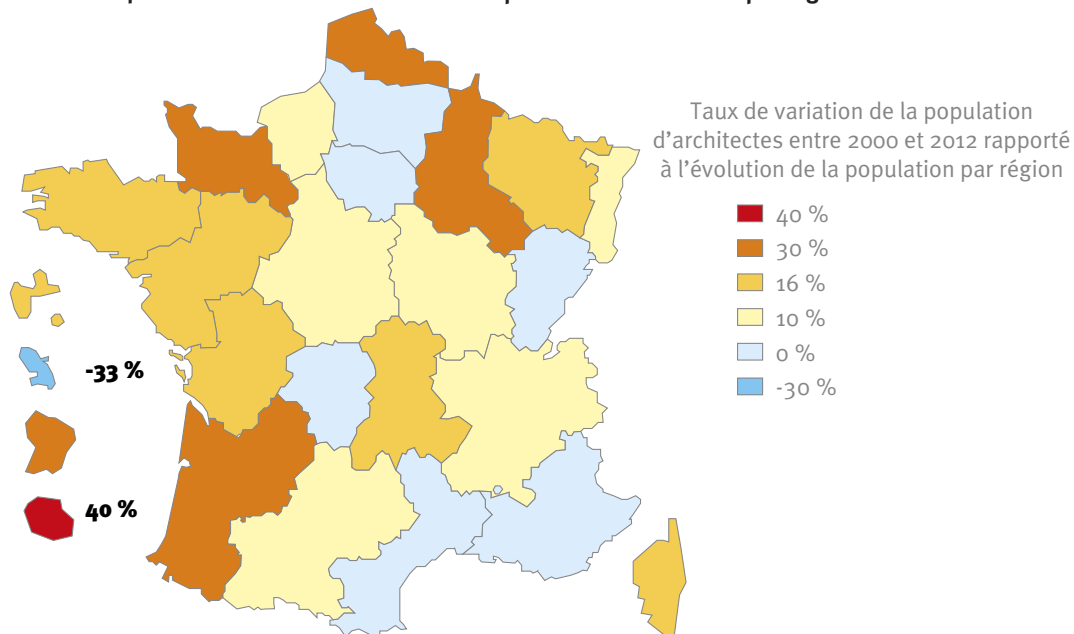
Comme nous l'avons vu sur la carte n° 2, un rééquilibrage s'opère en faveur des régions de l'ouest de la France. La répartition relative des architectes sur le territoire français ne bouscule néanmoins pas celle observée précédemment : les régions les moins peuplées sont souvent celles qui sont le moins dotées en architectes (par exemple seulement 24 architectes pour 100 000 habitants dans le Limousin). Cette persistance des disparités s'explique en partie par le caractère rural de ces régions.

Suivant l'évolution des effectifs, la densité professionnelle des architectes pour 100 000 habitants passe de 19 en 1975 à 39 en 1985 puis se stabilise dans les années quatre-vingt-dix à 45 architectes pour 100 000 habitants nettement en dessous de la moyenne européenne qui s'établissait à 87/100 000 habitants en 2000.

L'Allemagne, le Danemark, la Grèce, l'Italie ou le Luxembourg présentaient en 2000 des densités professionnelles supérieures à 120/100 000 habitants.

Évolution des effectifs d'architectes au regard de l'évolution de la population

Carte 4 : Variation du nombre d'architectes pour 100 000 habitants par région entre 2000 et 2012



Note de lecture : entre 2000 et 2012, la population d'architectes rapportée à l'évolution globale de la population en Aquitaine a augmenté de 34,72 %. Source : CNOA

Le calcul des variations entre 2000 et 2012 pour ces données rapportées à l'évolution de la population française de chaque région montre une relative stabilité des régions du centre de la France avec un taux de croissance relatif de la population des architectes compris entre 0 et 15 %.

La façade ouest de la France est attractive pour les architectes.

La Réunion a connu une forte croissance du nombre d'architectes par rapport celui de sa population.

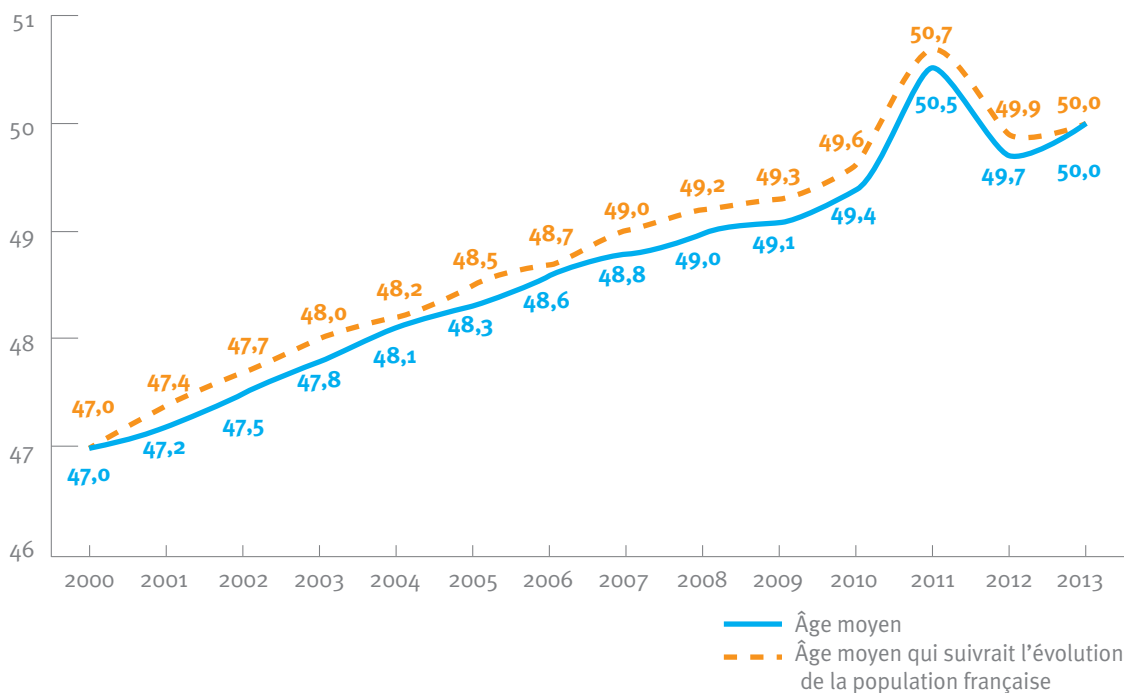
Les effectifs en architectes de Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur ou Ile-de-France suivent l'évolution démographique.

Le taux de variation de la région PACA entre 2000 et 2012 est de -1.8 %.

L'âge des architectes

Le vieillissement de la population des architectes français est comparable à celui de la population française

Évolution de l'âge moyen des architectes au sein de l'Ordre, 2000-2013



Note de lecture : en 2008, l'âge moyen au sein de l'Ordre est de 49 ans. Il serait de 49,2 ans s'il suivait l'évolution de l'âge moyen au sein de la population française. Source : CNOA

L'âge moyen des architectes inscrits à l'Ordre augmente au cours de la période.

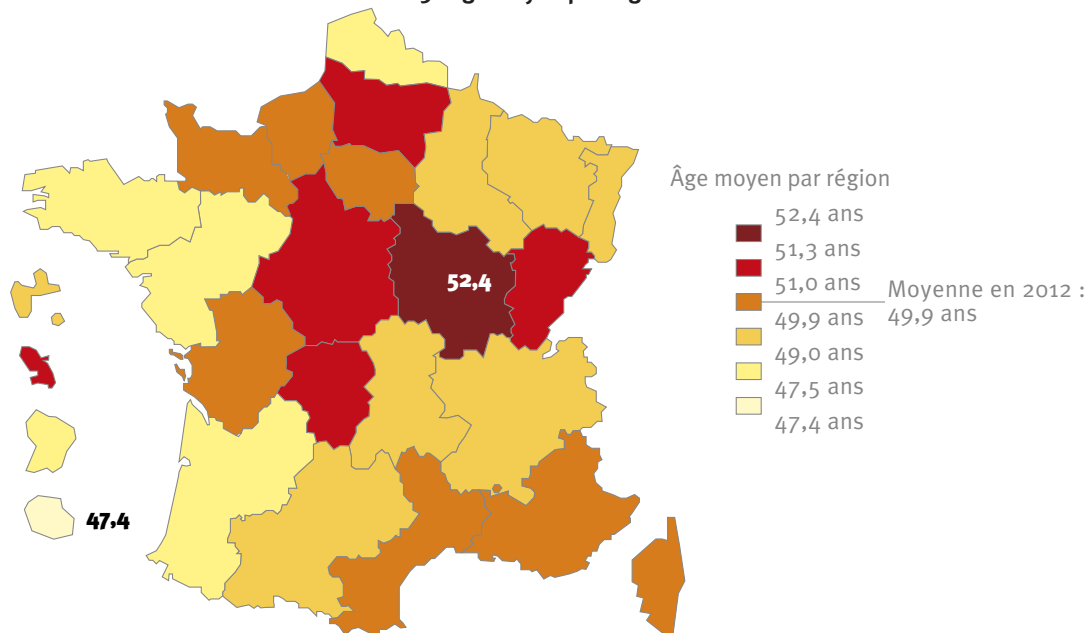
Il passe ainsi de 47 ans en 2000 à 50 ans en 2013.

Cette évolution est comparable à celle de la population française.

Le vieillissement de la population des architectes, bien qu'il soit réel, n'est donc pas plus rapide que celui de la population française.

L'âge moyen le plus élevé est relevé dans un vaste bassin parisien allant de la Bourgogne à la Picardie

Carte 5 : Âge moyen par région en 2012



Note de lecture : en 2012, l'âge moyen des architectes en Ile-de-France est de 50 ans. Source : CNOA

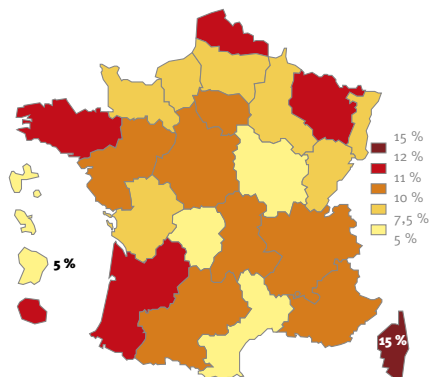
En 2012, les régions aux moyennes d'âge les plus élevées sont la Picardie, le Centre, le Limousin, l'Auvergne, la Bourgogne, la Franche-Comté et l'Ile-de-France.

La Bourgogne est la région qui présente l'âge moyen le plus élevé en 2012 (52,4 ans), alors que La Réunion est la région présentant l'âge moyen le plus faible du fait d'une forte implantation d'architectes depuis une dizaine d'années.

Logiquement ce sont les régions dont les effectifs s'accroissent qui présentent les moyennes d'âge des plus faibles du fait de l'implantation des jeunes architectes qui débutent leur carrière professionnelle.

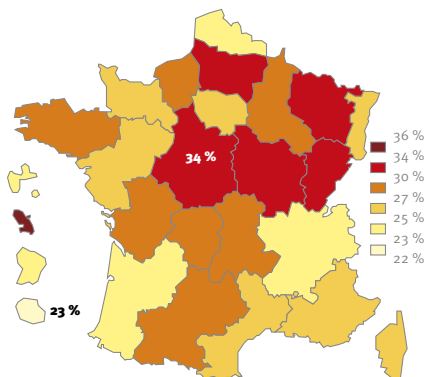
Les jeunes s'installent dans des régions sous-dotées en architectes, leurs aînés occupant particulièrement les zones historiques de la région parisienne et du sud-est

Carte 6 : Proportion des moins de 34 ans en 2012



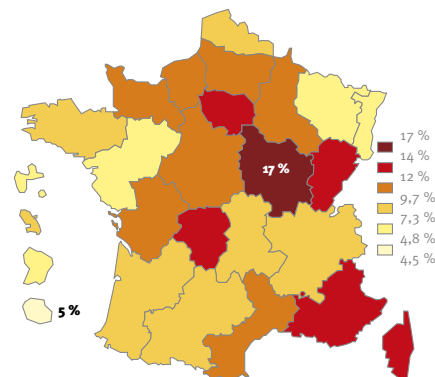
Note de lecture : en 2012, la proportion des moins de 34 ans est de 10 % en Ile-de-France.
Source : CNOA

Carte 7 : Proportion des 55-64 ans en 2012



Note de lecture : en 2012, la proportion des 55-64 ans est de 26 % en Ile-de-France.
Source : CNOA

Carte 8 : Proportion des plus de 64 ans en 2012



Note de lecture : en 2012, la proportion des plus de 64 ans est de 12 % en Ile-de-France.
Source : CNOA

Les régions de la façade atlantique, du sud (à l'exception du Languedoc-Roussillon) et l'Ile-de-France présentent une proportion de moins de 34 ans plus importante que la médiane pour l'année 2012.

La région comprenant le plus important taux d'architectes de moins de 34 ans en 2012 est la Corse.

Les régions de Lorraine et du Nord-Pas-de-Calais sont aussi des régions présentant plus de « moins de » 34 ans en proportion que la médiane des régions pour l'année 2012. Ces régions correspondent à celles en expansion, voyant s'installer de nouveaux architectes, en majorité des jeunes professionnels.

Les architectes de 35 à 54 ans se répartissent de manière relativement uniforme sur le territoire français et ne nécessitent pas une carte dédiée.

Les données concernant la catégorie d'âge des 55-64 ans dénotent une répartition particulièrement importante en Bourgogne, dans le Centre, la Franche-Comté, la Picardie et la Lorraine.

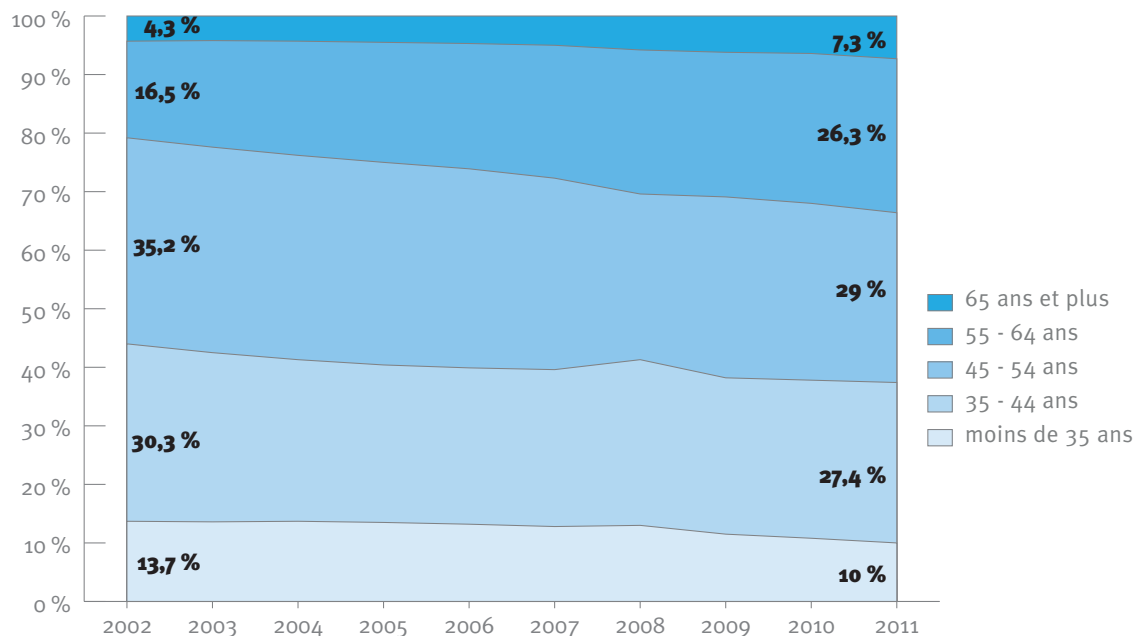
Pour la catégorie des plus de 65 ans l'analyse par régions est d'autant plus intéressante qu'elle permet de comprendre un peu mieux cette catégorie d'architectes restant membres de l'Ordre bien après l'âge légal de départ à la retraite.

Il apparaît en 2012 que la région PACA, le Languedoc-Roussillon et la Corse présentent une proportion de plus de 65 ans supérieure à la valeur médiane pour cette année, de même que l’Ile-de-France, mais aussi que les régions du centre (dont la Bourgogne et la Franche-Comté).

Dans leur ensemble, les architectes de plus de 65 ans exercent principalement dans les régions comptant déjà de nombreux architectes, que ce soit l’Ile-de-France ou les régions du sud-est, notamment en Provence-Alpes-Côte d’Azur.

Un vieillissement confirmé par l'évolution des tranches d'âges

Évolution de la proportion d'architectes par catégorie d'âges, 2002-2011



Note de lecture : en 2011, il y a 26.3 % d'architectes âgés entre 55-64 ans. Source : CIPAV

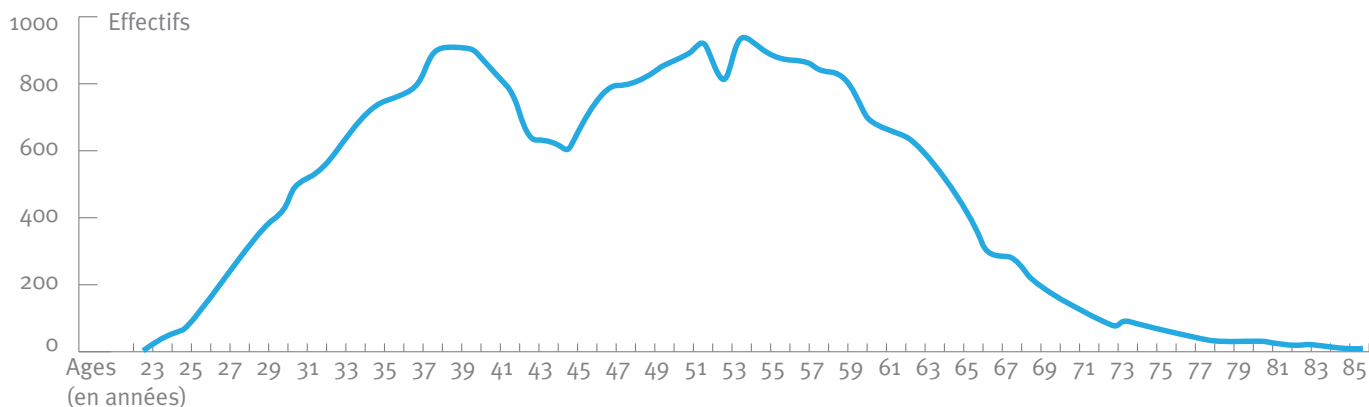
Comme nous l'avons vu, en moyenne, le vieillissement des effectifs des architectes inscrits à l'Ordre est le même que celui de la population française.

La proportion des personnes plus âgées au sein de la profession augmente, de 10 points entre 2002 et 2011 chez les 55-64 ans. Au contraire, la proportion de moins de 34 ans et de 35-44 ans a tendance à reculer, de 3 points entre 2002 et 2011.

Il convient toutefois de remarquer que la proportion des architectes de plus de 35 ans augmente de 13 % alors que celle des moins de 35 ans diminue de 4 % sur la période 2002-2011.

Une structure d'âge proche de celle des autres professions, bien que marquée par une crise des vocations au cours des années 1990

Pyramides des âges au sein de l'Ordre pour l'année 2012



Note de lecture : En 2012, 933 architectes étaient âgés de 52 ans. Source : CNOA

La pyramide des âges des architectes inscrits à l'Ordre en 2012 s'avère proche de celle observée pour la population active en général.

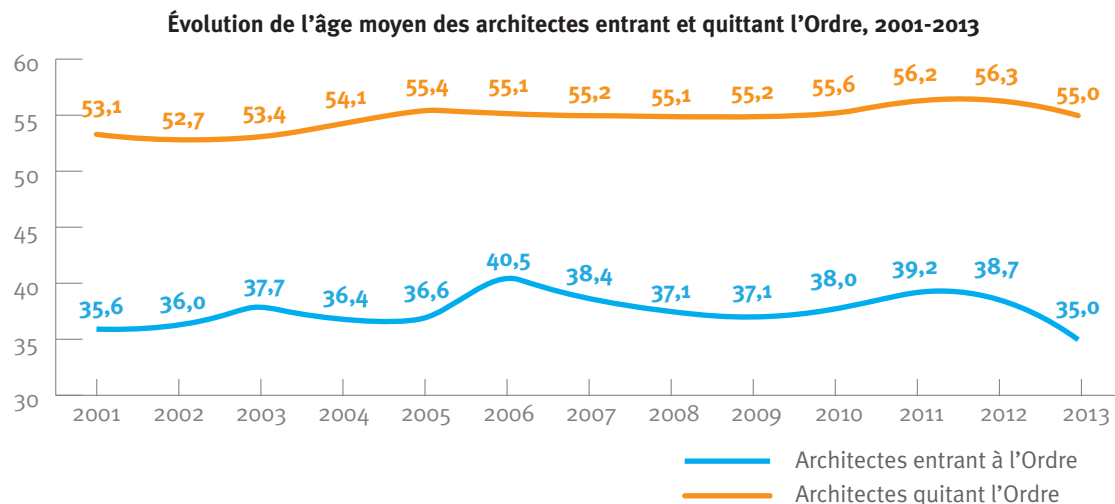
On observe une population particulièrement active concentrée entre 35 et 55 ans qui constitue la majeure partie de la population des architectes.

Le nombre des architectes sans exercice diminue assez rapidement au-delà de 60 ans et augmente assez rapidement entre 20 et 30 ans, avec l'entrée des jeunes diplômés sur le marché du travail.

Un phénomène particulier apparaît : il s'agit d'un effectif plus faible pour une classe de population née entre 1967 et 1970. Ce phénomène correspond à des architectes ayant fait leurs études au milieu des années 1990. Dans le cadre d'une situation économique très difficile (avec un taux de chômage proche des 10 %) certains étudiants se sont détournés de l'architecture, discipline demandant une préparation au concours et de longues années de formation avant qu'elle puisse être pratiquée dans un cadre professionnel. Il y a ainsi eu une baisse des effectifs des étudiants, qui est d'ailleurs observable pour les architectes diplômés par le gouvernement (DPLG) entre 1990 et 1995 (cf. *Les chiffres de l'architecture : population étudiantes et professionnelles*, Monum Éditions du patrimoine, tome I, page 91, Édition 2002).

Cette baisse *in fine* conduit à une population d'architectes plus faible pour cette catégorie d'âge ce qui s'illustre sur la courbe par un creux dans la pyramide des âges.

La relative stabilité des âges d'entrée et de sortie de l'Ordre



Note de lecture : Sortants : en 2008, l'âge moyen des personnes quittant l'Ordre était de 55,06 ans.

Entrants : en 2008, l'âge moyen des entrants à l'Ordre est de 37,08 ans. Source : CNOA

L'âge moyen des personnes s'inscrivant à l'Ordre évolue de manière relativement sensible au cours de la période, à la différence de l'âge de ceux qui en sortent.

De 2000 à 2004, il se situe autour de 36 ans. On constate ensuite une forte augmentation, atteignant 40 ans en 2006, puis une légère diminution pour se stabiliser autour d'un âge d'entrée compris entre 38 et 39 ans.

Cet âge moyen amorce une diminution en 2013, atteignant 35 ans.

L'âge moyen des personnes quittant l'Ordre évolue légèrement à la hausse sur la période 2000-2012. Cette évolution est relativement régulière sur la période. De 2000 à 2012, l'âge moyen augmente de 3 ans environ (avant de subir un léger fléchissement en 2013).

Cette augmentation suit celle de l'âge moyen au sein de la population. Il y a donc une régularité du phénomène qui illustre le relatif vieillissement de la population des architectes.

Cet âge moyen se situe par ailleurs au même niveau que celui où la plupart des travailleurs actifs peuvent commencer à rencontrer des difficultés sur le marché du travail.

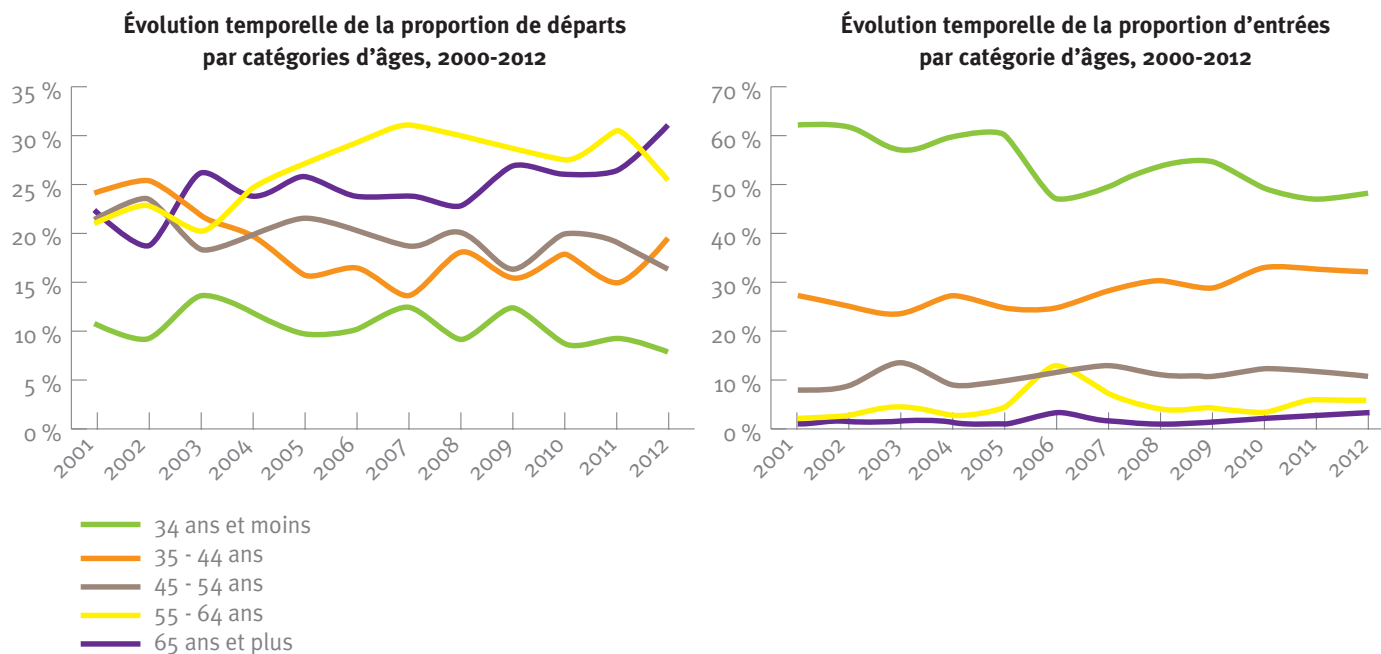
À partir de cet âge, les architectes ont plus de difficultés à se maintenir en activité. Cet âge à partir duquel un senior est jugé moins efficace n'est pas propre à la profession d'architecte mais constitue un tournant pour l'ensemble de la population active. La crise économique renforce probablement cet effet, nonobstant les modalités spécifiques de l'exercice de la profession d'architectes (travailleurs indépendants en majorité).

Les âges moyens d'inscription et de sortie du Tableau de l'Ordre montrent que les professionnels n'effectuent pas toute leur carrière en étant inscrits à l'Ordre.

La durée moyenne d'inscription à l'Ordre était de près de 18 ans en 2012 alors qu'une carrière professionnelle s'organise sur une quarantaine d'années.

En effet, nombre d'architectes ont des durées d'inscription à l'Ordre inférieures à 10 ans, traduisant à la fois une réelle difficulté à exercer en son nom propre et des niveaux de rémunération qui ne sont pas à la hauteur des attentes, des responsabilités et du nombre d'années d'études.

Des évolutions de carrières importantes



Note de lecture : en 2008, les moins de 34 ans représentaient 53.6 % des entrées à l'Ordre. Source : CNOA

Les personnes entrant à l'Ordre sont majoritairement des moins de 34 ans.

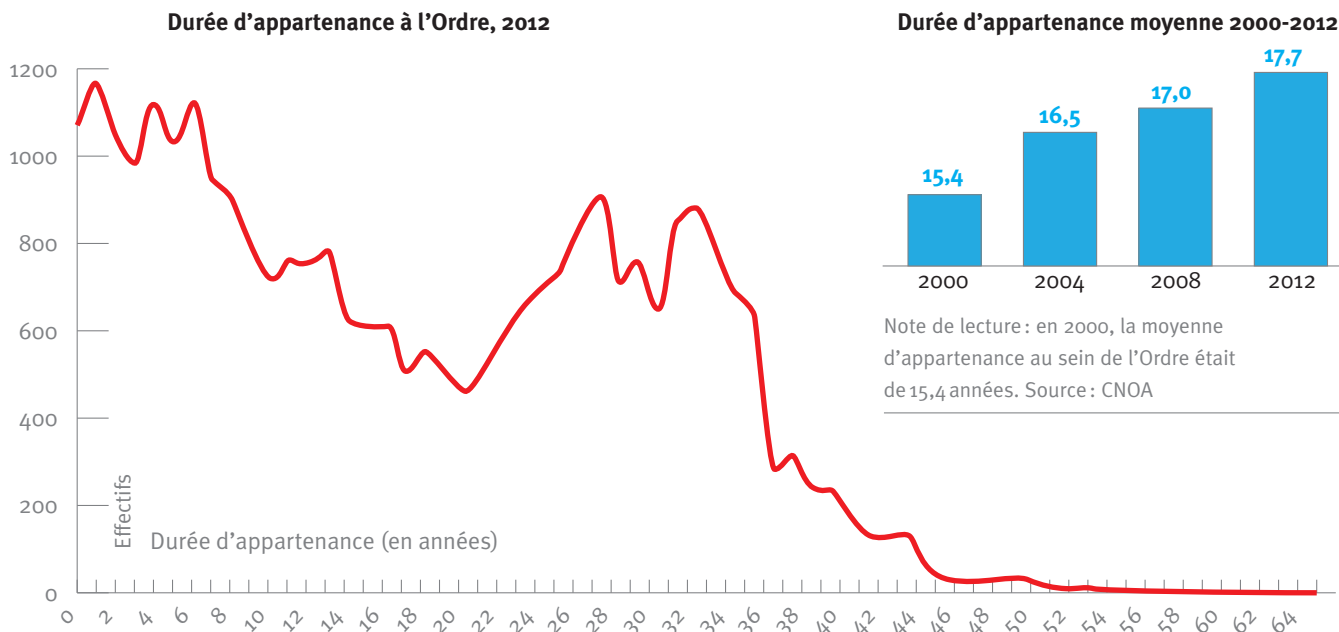
En effet, en 2001, la proportion des moins de 34 ans représente environ 62 % de l'ensemble des entrants. Cette proportion diminue néanmoins sur la période pour atteindre 48 % en 2012, soit un peu moins de la moitié de l'ensemble des entrants. Cette diminution de la part des moins de 34 ans est liée à l'accroissement de la part des plus de 34 ans.

Les 35-44 ans passent de 27 % à 32 %; les 45-54 ans de 7 à 11 %; les 55-64 ans de 2 à 5 %; les plus de 64 ans de 1 à 3 %.

Le saut observé en 2006 où l'âge moyen passait soudainement à 40 ans s'explique par une année où la proportion de la catégorie des 55-64 ans a augmenté fortement (passant de 4 à 12 % entre 2005 et 2006). Ce phénomène ponctuel ne se maintient pas après 2006, c'est pourquoi l'âge moyen des entrants diminue par la suite. La crise économique débutée en 2008 tend à faire remonter un peu cet âge moyen. L'analyse de ce phénomène peut être la suivante : certaines personnes quittent momentanément l'Ordre des architectes à un moment où leur situation professionnelle ne leur permet plus de s'y maintenir; mais quand leur situation économique personnelle tend à nouveau à s'améliorer, elles se réinscrivent à l'Ordre.

En étudiant par catégories d'âges les départs de l'Ordre, différentes évolutions apparaissent. En premier lieu, la proportion des moins de 34 ans est relativement stable sur l'ensemble de la période; elle varie autour de 10 % de l'ensemble des départs. De même, la proportion des 45-54 ans est relativement stable; elle varie autour de 20 % de l'ensemble des départs. La proportion des 35-44 ans, qui était au-dessus de 20 % en début de période, descend un peu en dessous en fin de période. Les évolutions les plus marquantes concernent les deux populations des 55-64 ans et des 65 ans et plus. Les proportions de départs pour ces deux catégories augmentent en effet à partir de 2007. Elles correspondent de façon cumulée en 2012 à 55 % de l'ensemble des départs là où elles n'en représentaient que 40 % en 2000. La crise économique peut donc conduire un nombre plus important d'architectes à quitter l'Ordre faute de possibilités d'activité professionnelle.

Une durée moyenne d'appartenance à l'Ordre qui tend à s'allonger



Note de lecture : en 2000, la moyenne d'appartenance à l'Ordre était de 15,4 années. Source : CNOA

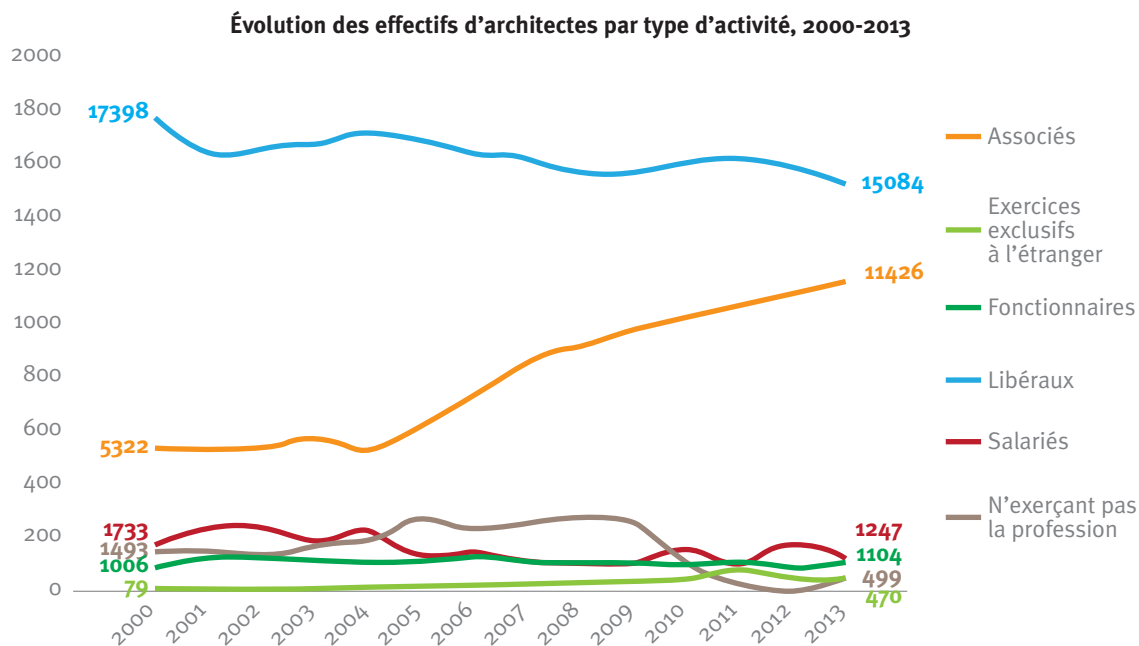
Assez logiquement, le nombre d'adhérents à l'Ordre a tendance à chuter parmi les architectes ayant le plus d'expérience (départs en retraite, réorientation professionnelle, etc.). Néanmoins, conformément à la pyramide des âges, on observe un creux pour les architectes ayant entre 15 et 20 ans d'expérience, soit des architectes ayant commencé leur activité dans les années 1990, particulièrement difficiles pour la profession. Par ailleurs, ce creux tend à se déplacer sur la période 2000-2012, ce qui renforce l'hypothèse de la chute des vocations, au détriment de celle d'un effet de lassitude, toutes cohortes confondues, après une quinzaine d'années d'exercice.

Sur la période 2000-2012, la durée d'appartenance moyenne a augmenté.

Cet accroissement de la durée d'appartenance à l'Ordre fait écho au vieillissement de la population des architectes remarqué précédemment. La représentation graphique montre l'existence d'une durée d'appartenance au-delà de laquelle les effectifs chutent rapidement.

Les modes d'exercice du métier d'architecte : l'émergence des associés face au modèle de la pratique libérale

L'émergence des associés, en partie au détriment du statut de libéral



Note de lecture : en 2013, il y avait 11 426 associés, 15 084 libéraux, 1 247 salariés, 1 104 fonctionnaires, 470 architectes exerçant exclusivement à l'étranger et 499 architectes n'exerçant pas la profession. Source : CNOA

La nomenclature des inscriptions au Tableau de l'Ordre des architectes distingue 6 types d'activité : les associés, les exercices exclusifs à l'étranger, les fonctionnaires, les libéraux, les salariés et la catégorie de ceux qui n'exercent pas d'activité mais sont encore inscrits à l'Ordre.

Le phénomène le plus marquant de la période est l'augmentation nette de l'exercice en société en particulier depuis 2004. Cette évolution ne répond pas à une obligation légale mais bien à une évolution dans la pratique, la perception des conditions d'exercice de la profession et l'appréciation des risques juridiques et financiers liée à un exercice en libéral.

Par ailleurs depuis une quinzaine d'années, on assiste à un recul lent mais constant du statut de libéral plus lié à l'inscription en société des jeunes architectes qu'à un changement de mode d'exercice.

De nombreux architectes pour se développer dans le cadre d'une période de croissance du marché de la construction ont opté pour un exercice en société à responsabilité limitée, plus attractive que le simple mode de mise en commun des moyens par le biais des Sociétés Civiles de Moyens (SCM).

L'exercice en société offre une meilleure protection financière des architectes face aux aléas et responsabilités de l'exercice du métier.

Cette dynamique en faveur de l'association se poursuit de manière moins marquée après 2009.

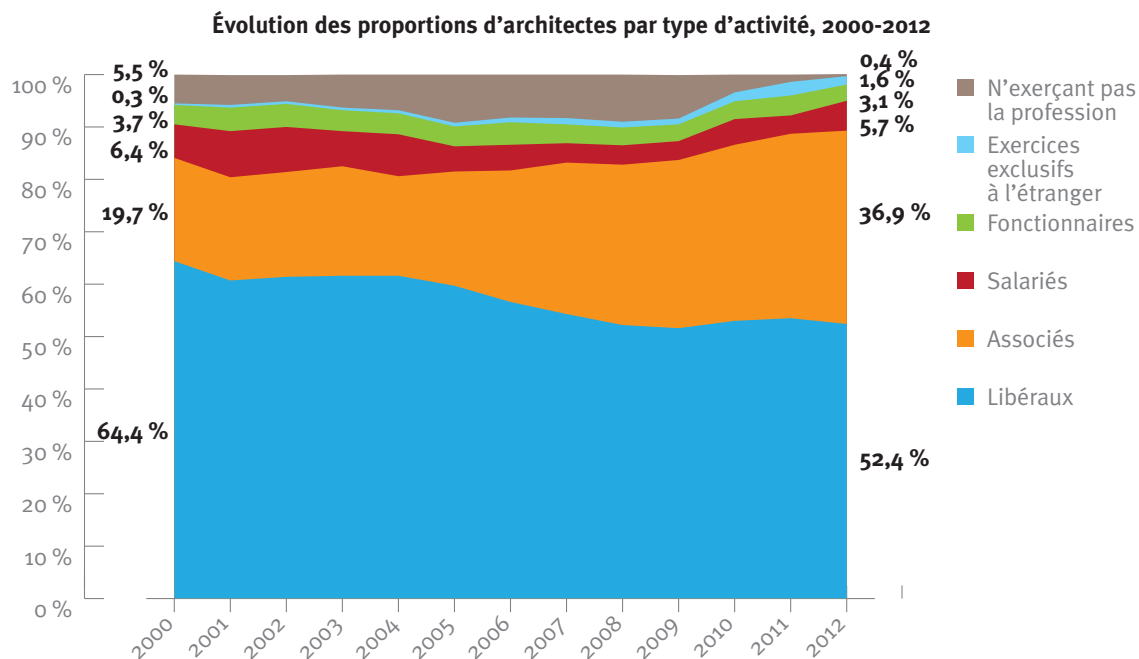
Le statut libéral reste encore le statut présentant les effectifs les plus importants sur l'ensemble de la période.

Le nombre de fonctionnaires architectes reste stable et proche de 1000 sur l'ensemble de la période. Ce chiffre n'est pas représentatif du nombre total d'architectes fonctionnaires exerçant en France, l'inscription au Tableau de l'Ordre n'étant pas utile et pas obligatoire comme par exemple pour les Architectes des Bâtiments de France.

Le chiffre des salariés inscrits à l'Ordre connaît une baisse à partir de 2005, suivie d'une légère reprise à partir de 2010.

Le salariat plus protecteur conduit certains architectes à préférer ce statut quitte à ne pas bénéficier d'une rémunération à la hauteur des architectes exerçant en libéral.

La confirmation de l'affirmation du statut d'associé face à celui de libéral



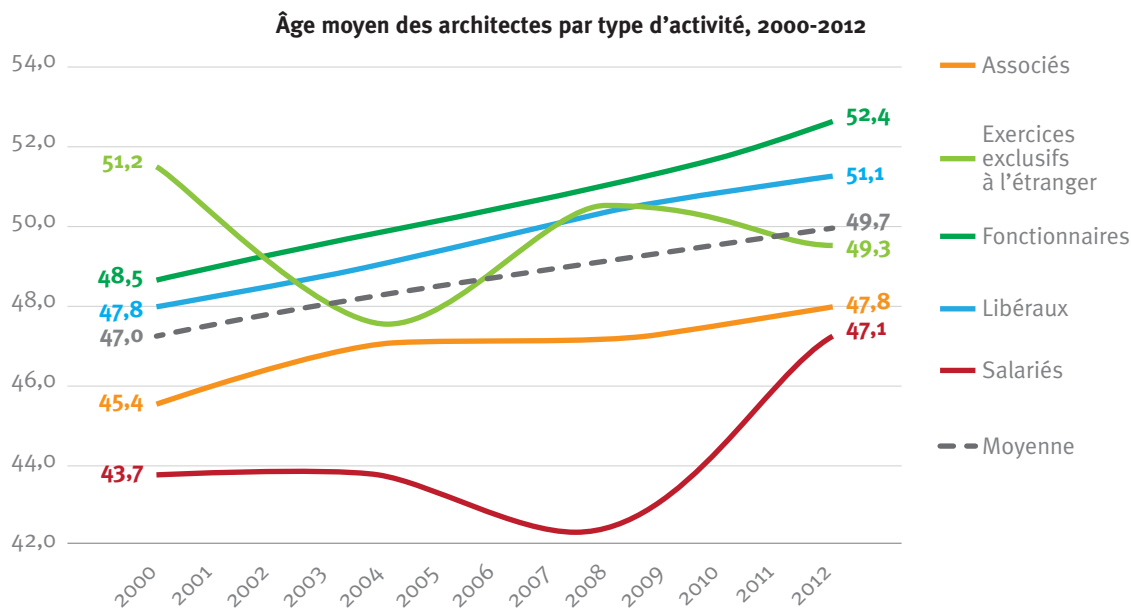
Note de lecture : en 2012, il y avait 36.9 % d'associés. Source : CNOA

Sans surprise, l'évolution des proportions de chaque type d'activité rend compte de l'évolution des effectifs au sein de chacune de celles-ci. Ainsi la proportion de libéraux passe de 64 % de l'ensemble de la population des architectes en 2000 à 52 % en 2012.

En 2012, la moitié des architectes exerce en libéral. Au contraire la proportion d'associés augmente : en 2000, ils représentaient 20 % de la profession ; en 2012, ils en représentent 37 %.

En 2012, plus du tiers des architectes exerce donc sous le statut d'associé.

Les jeunes architectes optent pour le statut d'associé alors que leurs aînés ont les ressources pour exercer en libéral



Note de lecture : en 2012, l'âge moyen d'un associé était de 47,8 ans. Source : CNOA

Plusieurs éléments peuvent être mis en évidence à partir de l'étude de l'évolution de l'âge moyen des architectes par statut d'activité entre 2000 et 2012. Tout d'abord on assiste une augmentation de l'âge moyen pour chacune des catégories en correspondance avec le vieillissement de la population des architectes mentionné précédemment.

En dehors de cette évolution temporelle, il apparaît que certaines catégories ont un âge moyen plus élevé que l'âge moyen global.

Les postes de salariés sont occupés par des architectes plus jeunes, souvent en quête en début de carrière d'expérience dans une structure qui puisse les former. Néanmoins, en fin de période, l'âge moyen des salariés a beaucoup augmenté (+ 5 ans) pour se rapprocher de l'âge moyen de la profession en 2012.

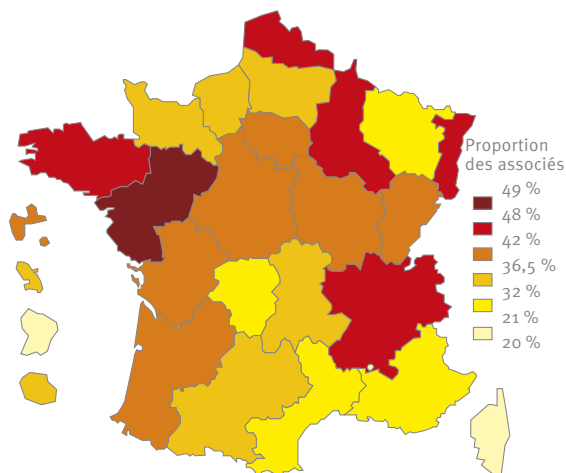
La catégorie des associés quant à elle a un âge moyen de 2 ans inférieur à l'âge moyen de la population.

La catégorie des libéraux, qui avait un âge moyen similaire à celui de la population en début de période (ce qui n'est pas surprenant car il rassemblait 65 % de la profession en 2000), se distingue ensuite par un âge moyen plus élevé (écart de +1,42 année par rapport à la moyenne en 2012).

La catégorie des fonctionnaires est plus âgée en moyenne que l'ensemble de la population des architectes peut-être du fait de leur statut protecteur qui freine le renouvellement.

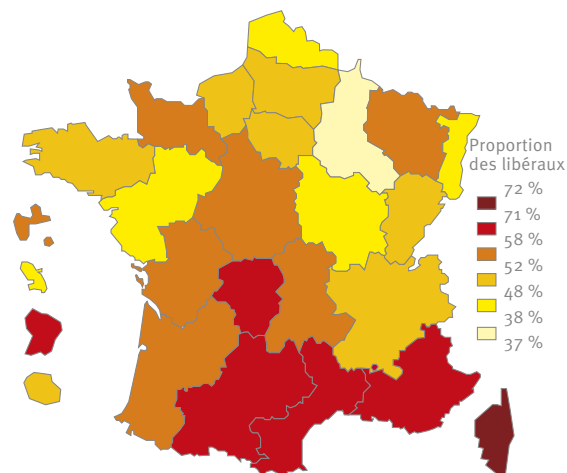
Les architectes libéraux sont plus nombreux dans le sud de la France. Les associés sont surreprésentés sur la façade ouest, dans un bassin parisien élargi et en Rhône-Alpes

Carte 9 : Proportion des associés par région en 2012



Note de lecture : en 2012, il y avait 38 % d'associés dans la région Ile-de-France. Source : CNOA

Carte 10 : Proportion des libéraux par région en 2012



Note de lecture : en 2012, la proportion de libéraux était de 49 % en Ile-de-France. Source : CNOA

Les régions du sud de la France, et notamment le pourtour du bassin méditerranéen et la Corse, présentent en moyenne une proportion de libéraux plus élevée que les régions du nord.

Au contraire la proportion d'associés est plus élevée dans les régions formant un bassin parisien élargi au Centre, à la Bourgogne, à la Champagne-Ardenne, et pouvant même aller jusqu'au Nord-Pas-de-Calais.

De plus, cette surreprésentation des associés est aussi observable dans les régions de la façade atlantique,

Le mode d'exercice en société comme nous l'avons vu étant majoritairement un choix des jeunes architectes, il est normal que ce mode d'exercice se retrouve dans les régions dynamiques de la façade ouest.

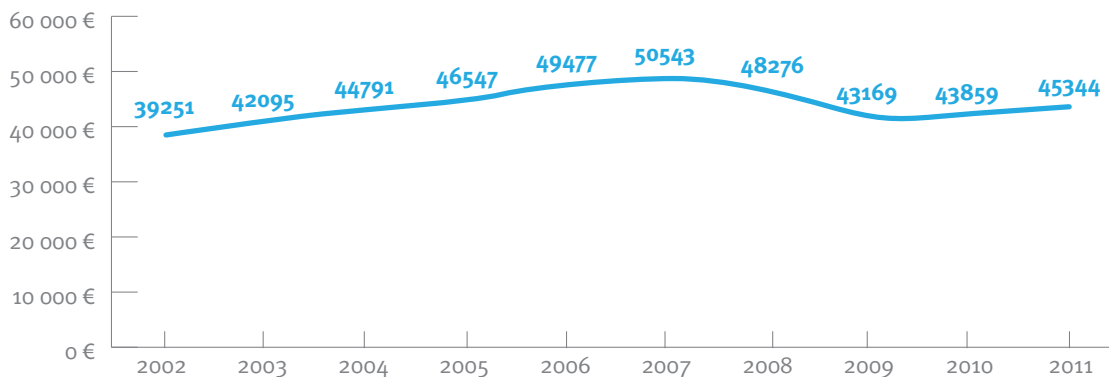
Non représenté sur les cartes ci-dessus, « l'exercice exclusif à l'étranger » se distingue par sa concentration dans certaines régions, notamment l'Alsace, où nombre d'architectes exercent outre-Rhin, et l'Ile-de-France.

De même, les salariés se révèlent très présents en Ile-de-France (9.2 %), région comprenant de nombreux cabinets et entreprises d'architecture de taille importante, dans une moindre mesure, en Bourgogne et en Champagne-Ardenne.

Des écarts de revenus conséquents en fonction de l'expérience

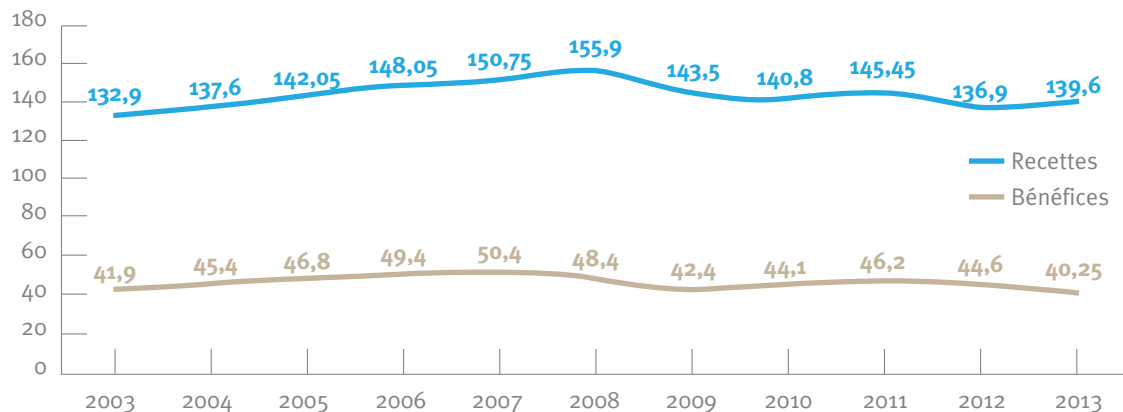
Des recettes et bénéfices nettement impactés par la crise économique

Évolution des revenus BNC entre 2002 et 2011



Source : CIPAV - Note de lecture : en 2011, le revenu moyen des architectes était de 45 344 euros (en euros courants)

Variation du chiffre d'affaires et des bénéfices entre 2003 et 2013.



Note de lecture : en 2013 le chiffre d'affaires moyen était de 139 600 euros HT, le revenu moyen était de 40 250 euros HT.
Sources ARAPL et UNASA.

Les données fournies par l'ARAPL et l'UNASA sont tirées de la déclaration de revenus non commerciaux et assimilés n° 2035. Sont retenus ici comme indicateurs de revenus les recettes brutes et les bénéfices bruts déclarés dans ce document.

Par rapport aux données de la CIPAV, elles contiennent des informations supplémentaires pour l'année 2013 qui permettent de constater que la faible reprise amorcée en 2009 ne se poursuit pas mais que l'on assiste à une chute significative en 2012 et 2013.

Les bénéfices de l'année 2013 sont les plus bas enregistrés, en euros courants, depuis 10 ans et sont inférieurs de 6,5 % à ceux de 2003.

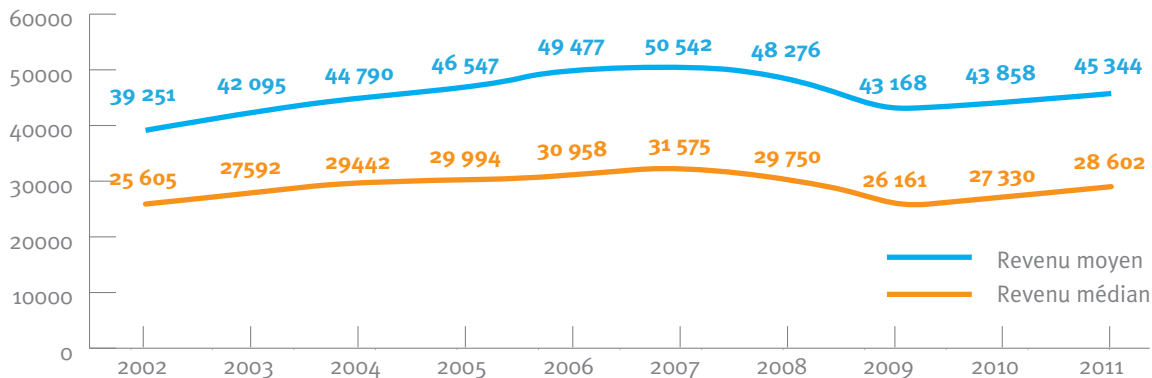
Le chiffre d'affaires moyen de 2013 est à peine supérieur à celui de 2004 en euros courants.

Ces chiffres traduisent l'impact de la crise économique sur la construction française. Le nombre de logements mis en chantier en 2013 et 2014 se situe à un niveau historiquement bas et la baisse des investissements publics en matière de construction se poursuit.

Un revenu moyen peu représentatif des disparités, tiré vers le haut par un petit nombre d'architectes bien rémunérés

L'évolution du revenu des architectes mesurée à l'aide de différents indicateurs statistiques met en lumière des tendances de fond similaires. Ces sources statistiques sont au nombre de trois : les données CIPAV, celles de l'ARAPL et de l'UNASA (correspondant à la déclaration n° 2035 de compte fiscal).

Évolution des revenus moyens et du revenu médian entre 2002 et 2011



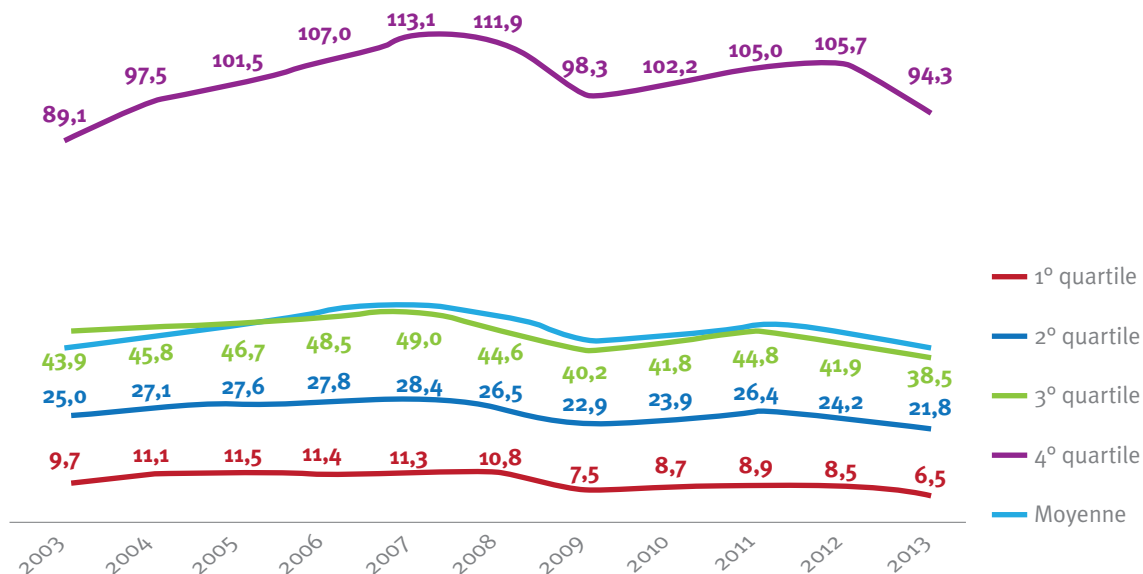
Note de lecture : en 2011 le revenu annuel moyen est de 45 344 euros, le revenu médian est de 28 602 euros. Source CIPAV

Revenu moyen : moyenne des revenus. Revenu médian : chiffre qui partage la population des architectes en deux parties égales. En 2011 la moitié des architectes présentaient des revenus inférieurs à 28 602 euros.

Si on utilise les données de la CIPAV sur les revenus bénéfiques non commerciaux (BNC), on constate donc que le revenu des architectes a augmenté de 28 % entre 2002 et 2007 passant de 39 251 euros à 50 542 euros. Le revenu moyen diminue ensuite entre 2007 et 2009. La diminution est de 14,5 % pour les données de la CIPAV. Le revenu augmente à nouveau légèrement entre 2009 et 2011, de 5 %.

Il convient de remarquer qu'entre 2002 et 2011 l'écart entre revenu moyen et revenu médian augmente, phénomène accéléré par la crise, et traduit un accroissement des inégalités de revenus au sein de la profession.

Évolution des revenus BNC entre 2003 et 2013, par quartiles



Note de lecture : En 2013, les architectes du 1° quartile (25 % de l'échantillon) ont des revenus annuels inférieurs à 6 550 euros. En 2013, la moitié des architectes (2° quartile) ont des revenus annuels inférieurs à 21 800 euros. Sources UNASA et ARAPL

L'observation de l'évolution du revenu moyen des architectes décrite par ces différentes sources met en évidence sur la période une augmentation entre 2002 et 2007 puis un décrochage et un recul sur la période 2008-2010.

On assiste à un rebond en 2010 et 2011 puis à un second choc économique en 2012 et 2013.

Entre 2007, dernière année de croissance, et 2013, le bénéfice moyen des architectes a diminué de 20 % pour se situer au niveau de 40 000 euros/an.

Le graphique ci-dessus fait apparaître la forte disparité de revenus et montre que 75 % des architectes se situent en dessous du revenu moyen.

Cette situation s'explique par les revenus importants du 4° quartile qui tirent la moyenne vers le haut.

De fortes différences de revenus au sein de la profession

Sur la base des chiffres de l'UNASA et des ARAPL, l'étude par quartiles fait apparaître de fortes différences de revenus au sein de la profession.

Ces différences sont révélées par l'écart notable entre revenu moyen et revenu médian.

Le premier quartile, soit 25 % des architectes, est en grande difficulté économique avec en 2013 des revenus à peine supérieurs à 500 euros par mois (6 550 euros/an) alors que le quatrième quartile présente des revenus annuels compris entre 38 550 et 94 300 euros.

On assiste donc sur la période étudiée à un accroissement des inégalités de revenus au sein de la profession.

La baisse des bénéficiaires par quartile depuis le début de la crise sur la période 2007/2013 est la suivante :

- 42 % pour le 1^o quartile
- 23 % pour le 2^o quartile
- 21 % pour le 3^o quartile
- 16 % pour le 4^o quartile.

Sur la même période, l'inflation cumulée est de 11 %.

Les différences de revenus ont des causes multiples dont l'âge et le niveau d'expérience mais traduisent aussi une inégalité entre hommes et femmes.

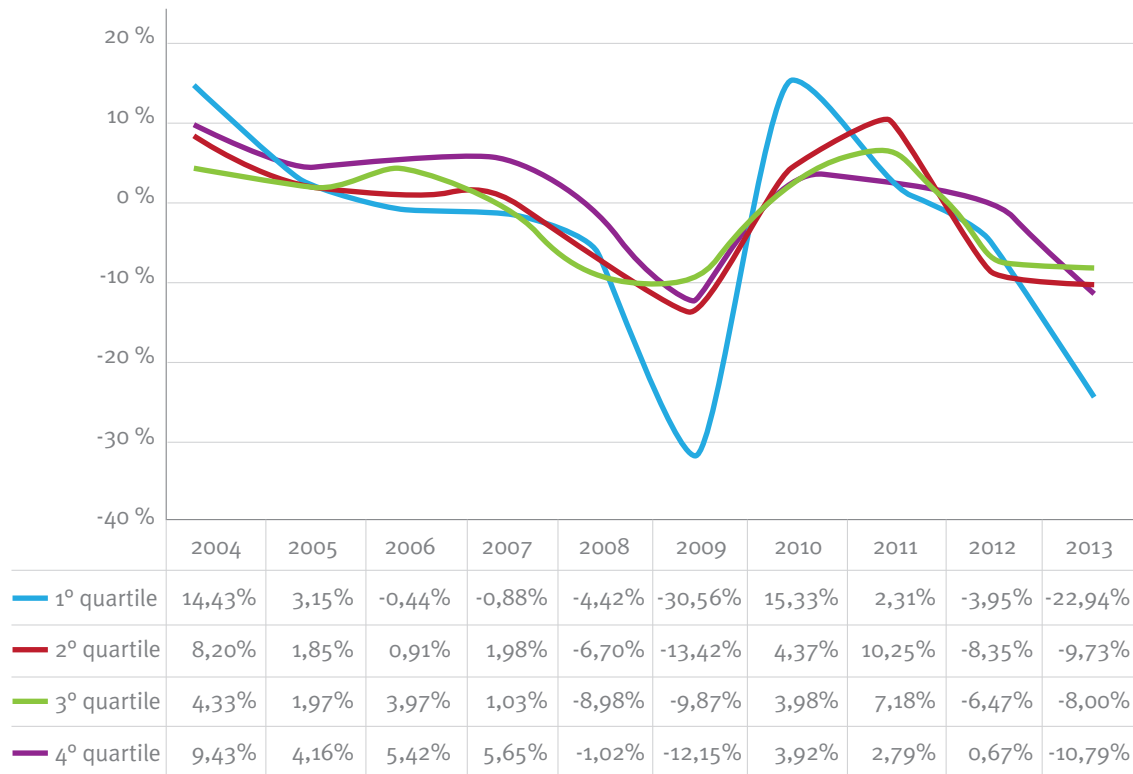
Les structures d'exercices ont également une influence réelle sur les niveaux de revenus. L'exercice dans une agence structurée avec plusieurs salariés est un facteur favorable à des revenus plus élevés que la moyenne.

L'écart entre les revenus moyen et médian tend à se creuser sur la période 2002-2007. Ainsi dans la période de dynamisme économique que connaît la profession entre 2002 et 2007, certains architectes en tirent plus de bénéfices que d'autres, ce qui mécaniquement creuse l'écart entre revenu médian et revenu moyen.

Selon le rapport 2012 de l'inspection générales des finances, les revenus nets mensuels médians des notaires sont de 13 284 euros, des médecins généralistes de 5 666 euros, celui des vétérinaires de 3 899 euros, des avocats de 3 271 euros et celui des architectes de 2 702 euros.

Des fluctuations inégales dans les recettes et les revenus annuels des architectes selon leurs positions économiques

Évolutions annuelles en % des bénéfices



Sources : ARAPL + UNASA – Note de lecture : En 2013, les bénéfices du 1° quartile subissent une baisse de 22,94 % par rapport à 2012.

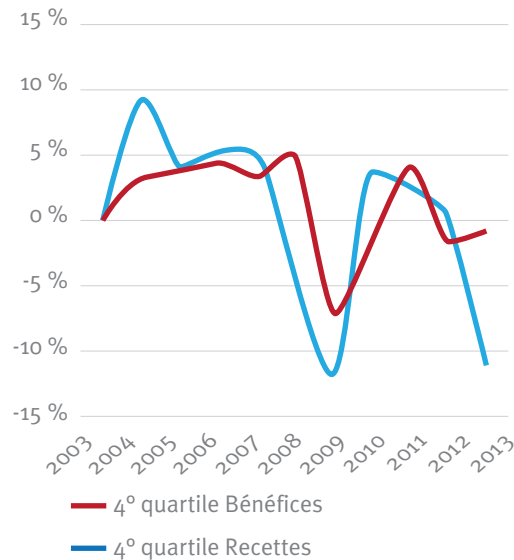
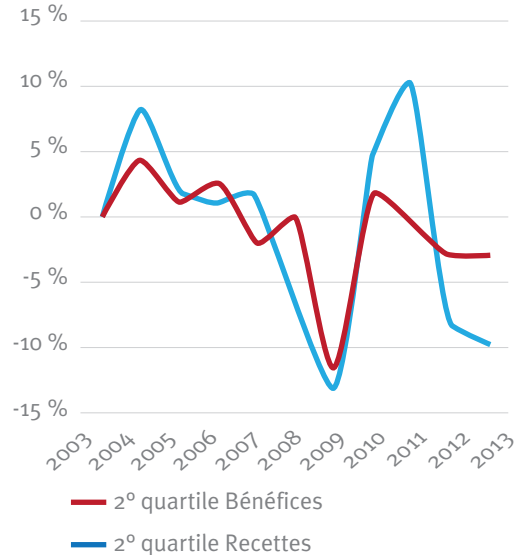
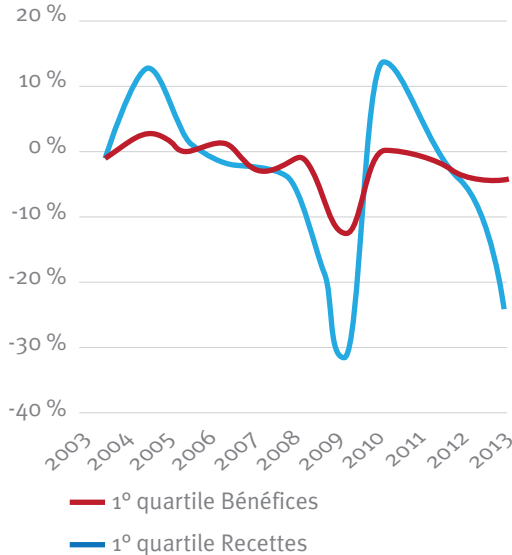
La comparaison des bénéfices d'une année sur l'autre par quartiles fait apparaître des sensibilités différentes à la crise selon la position économique des architectes.

Le premier quartile, économiquement fragile, subit très fortement les variations conjoncturelles.

En 2009, il perd plus de 30 % de ses bénéfices par rapport à 2008 alors que les trois autres quartiles accusent des diminutions de 10 à 13 %. En revanche, on constate également en 2010 un rebond plus fort que les trois autres quartiles.

Un impact différent des fluctuations du chiffre d'affaires sur les revenus selon la position économique

Comparaison des variations des revenus et des recettes d'une année sur l'autre, par quartiles



Note de lecture : En 2013, pour le quatrième quartile, les recettes étaient inférieures de 0,65 % par rapport à 2012 alors que pour la même année les bénéfices étaient inférieurs de 5,90 % à l'année précédente.

La comparaison des variations des chiffres d'affaires et des revenus par quartiles fait apparaître des sensibilités différentes à la crise économique.

Une baisse de 12,34 % du chiffre d'affaires du 1^o quartile en 2009 provoque une baisse du revenu de ce quartile de 30,56 % alors que pour les deuxième et troisième quartiles la baisse du chiffre d'affaires et du revenu est de l'ordre de 10 % dans les deux cas

Une baisse du chiffre d'affaires de 7,34 % du 4^o quartile en 2009 provoque une baisse du revenu de ce quartile de 12,15 %

Nous constatons donc une forte fragilité des 25 % d'architectes les moins bien rémunérés qui présentent des revenus extrêmement bas et une sensibilité importante aux fluctuations du chiffre d'affaires.

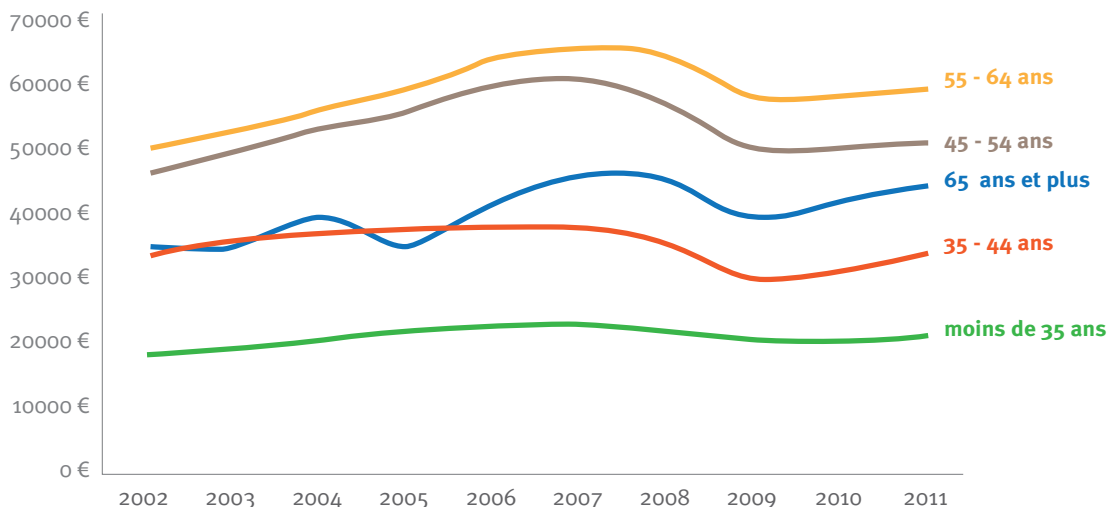
Pour tous les quartiles, l'année 2009 marque le premier choc de la crise qui sera partiellement compensé par les années 2010 et 2011.

En 2013, le chiffre d'affaires des architectes est en baisse (seul le 3^o quartile le maintient à sa valeur de l'année précédente) et provoque logiquement une baisse des revenus.

Il convient de remarquer que pour les deux premiers quartiles, dès l'année 2004, la progression des recettes, bien que restant positive, subit un tassement important, ceci avant le déclenchement de la crise.

L'âge, facteur d'expérience, fait progresser les revenus des architectes, sauf pour les plus âgés dont l'activité professionnelle se réduit à l'approche de la retraite

Évolution du revenu moyen en euros par catégories d'âges, 2002-2011



Note de lecture : en 2011, les plus de 65 ans gagnaient 44 884 euros en moyenne. Source : CIPAV

Au global, les revenus des différentes catégories d'âges évoluent de manière proche de la moyenne des revenus, c'est-à-dire en connaissant une augmentation croissante de 2002 à 2007, puis un recul en 2008 et 2009, et enfin une reprise à partir de 2010.

Aucune catégorie d'âge n'a été épargnée par la crise.

L'analyse fait toutefois apparaître des revenus fortement liés à l'âge.

Les moins de 34 ans ont un revenu moyen plus faible que le reste de la population.

La tranche d'âge 45-65 présente des revenus supérieurs à la moyenne.

Ce phénomène s'inverse en fin de carrière puisque les plus de 65 ans ont en moyenne un revenu plus faible sur l'ensemble de la période que les 45-54 ans et les 55-64 ans.

Ces architectes plus âgés ont une activité professionnelle moindre à l'approche de la retraite, bien que la durée d'activité se prolonge, ce qui peut expliquer l'augmentation de leurs revenus, proches de ceux des 35-44 ans en 2002, et tendant à flirter avec celui des 55-64 ans en 2011.

La catégorie des plus de 65 ans améliore notablement ses revenus à partir de 2005.

Une surreprésentation des jeunes dans les quartiles les moins bien rémunérés

Évolution de la représentation des catégories d'âges au sein du premier quartile, 2002-2011

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Moins de 35 ans	+++	++	++	++	++	++	+	+	+	+
De 35 à 44 ans	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=
De 45 à 54 ans	--	--	--	--	--	--	-	--	-	-
De 55 à 64 ans	=	=	=	=	=	=	-	=	=	=
Plus de 65 ans	=	=	=			=	+	+	+	+

Évolution de la représentation des catégories d'âges au sein du second quartile, 2002-2011

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Moins de 35 ans	+	++	++	++	++	++	+	++	++	+
De 35 à 44 ans	+	+	+	+	++	+	+	+	++	++
De 45 à 54 ans	-	-	-	--	--	-	=	-	-	-
De 55 à 64 ans	-	-	-	-	-	--	--	--	--	--
Plus de 65 ans	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=

Évolution de représentation des catégories d'âges au sein du troisième quartile, 2002-2011

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Moins de 35 ans	-	-	-	-	-	-	-	=	=
De 35 à 44 ans	+	+	+	=	=	+	=	+	+
De 45 à 54 ans	=	=	=	+	+	+	++	+	+
De 55 à 64 ans	=	=	=	=	=	=	=	=	=
Plus de 65 ans	=	=	=	=	=	=	=	=	=

Évolution de la représentation des catégories d'âges au sein du quatrième quartile, 2002-2011

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Moins de 35 ans	---	---	---	---	---	---	---	--	--	--
De 35 à 44 ans	--	-	--	--	--	--	---	---	---	---
De 45 à 54 ans	+++	+++	+++	+++	+++	+++	++++	+++	+++	+++
De 55 à 64 ans	++	++	++	++	++	+++	++	+++	+++	+++
Plus de 65 ans	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=

Note de lecture : le signe « = » signifie que la proportion des classes d'âge particulières au sein du quartile est proche de celle au sein de la population totale des architectes. Le signe « + » indique qu'elles sont surreprésentées ; le signe « - » qu'elles sont sous-représentées. Un « + » correspond à un écart entre 3 et 6 points, deux « + » un écart entre 6 et 9 points, etc. En 2011, au sein du premier quartile les moins de 34 ans sont surreprésentés d'au moins 3 points.

Source : CIPAV

Afin de bien comprendre la relation entre l'âge des architectes et leurs revenus, il est possible d'étudier la part de chaque tranche d'âge dans chaque quartile, c'est-à-dire parmi les 25 % des architectes étant les moins rémunérés, puis les 25 % suivants, etc.

Plutôt que d'apparaître sous leur forme numérique, ces pénétrations sont présentées en valeur relative, en fonction de l'écart qui les sépare de la pénétration moyenne.

Ainsi les tableaux finaux ne comportent que des signes « + » ou « - » matérialisant ces écarts.

Dans le premier quartile les moins de 34 ans sont largement surreprésentés au sein des architectes aux revenus les plus bas sur l'ensemble de la période. Ces jeunes architectes s'opposent au groupe des 45-54 ans, lui fortement sous-représenté au sein de ce premier quartile, qui en général a des revenus plus importants du fait d'une plus longue expérience professionnelle.

Un second phénomène important s'incarne dans la surreprésentation des plus de 64 ans au sein du premier quartile après la crise de 2007. Ce tableau confirme le maintien en activité de cette catégorie d'architectes les plus âgés, bien que celle-ci soit limitée dans un but de complément de revenu ou d'accumulation des points retraites nécessaires.

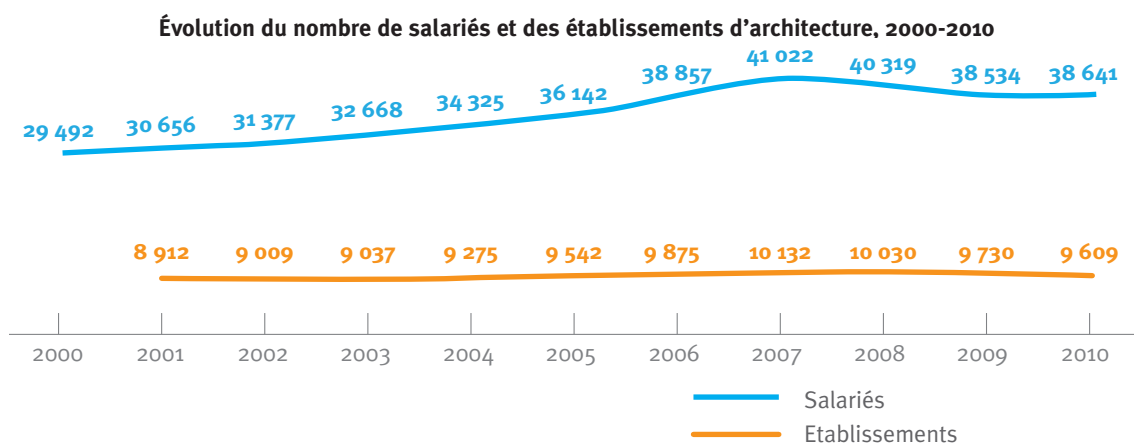
Au sein du deuxième quartile, les plus jeunes architectes sont encore surreprésentés, notamment du fait de leur expérience encore limitée et des statuts sous lesquels ils exercent, comme le salariat. De même, les 45-65 ans y sont très sous-représentés, eux qui occupent des postes d'associés ou qui travaillent en tant que libéraux.

L'analyse du dernier quartile met en évidence deux phénomènes : en premier lieu une sous-représentation des moins de 44 ans et une surreprésentation des 45-64 ans ; en second lieu, les plus de 65 ans n'y sont ni surreprésentés ni sous-représentés.

En conclusion, l'analyse par âge est riche d'enseignements. Il apparaît d'abord que le revenu moyen a tendance à augmenter avec l'âge (la catégorie des plus de 65 ans, s'étant maintenue en activité, ayant un revenu néanmoins inférieur à celles des 45-54 ans et 55-64 ans). L'analyse par quartiles montre que les quartiles aux revenus les plus faibles présentent une population d'architectes plus jeunes, ceux des plus hauts revenus, une population d'architectes plus âgés, le groupe des plus de 65 ans se distinguant néanmoins de cette analyse.

Zoom sur les salariés des agences d'architecture

Une augmentation du nombre de salariés mais une stagnation du nombre d'établissements d'architecture



Note de lecture : en 2007, le nombre de salariés était de 41 022. La même année, le nombre d'agences employant au moins un salarié était de 10 132. Source : OMPL

N.B. : Les données présentées ici sont issues des dernières publications disponibles (dernière année 2010)

Le graphique ci-dessus prend en compte le code NAF 71.11Z dit d'activités d'architecture qui intègre toutes les entreprises dont l'activité principale est « la conception de projets architecturaux » : conception de bâtiments et établissement de plans architecturaux ; urbanisme et architecture paysagère ; activité de conseil en matière d'architecture.

Sont également comptabilisées les entreprises comme les agences d'urbanisme, les CAUE, les paysagistes, etc.

Entre 2000 et 2010, le nombre d'établissements d'architecture (employant au moins un salarié) est demeuré relativement stable. Le nombre de salariés a lui augmenté de façon significative sur cette période, d'environ 30 %. En 2007, le nombre de salariés est de 41 000, il diminue par la suite pour atteindre 38 000 en 2010 mettant en évidence les effets de la crise.

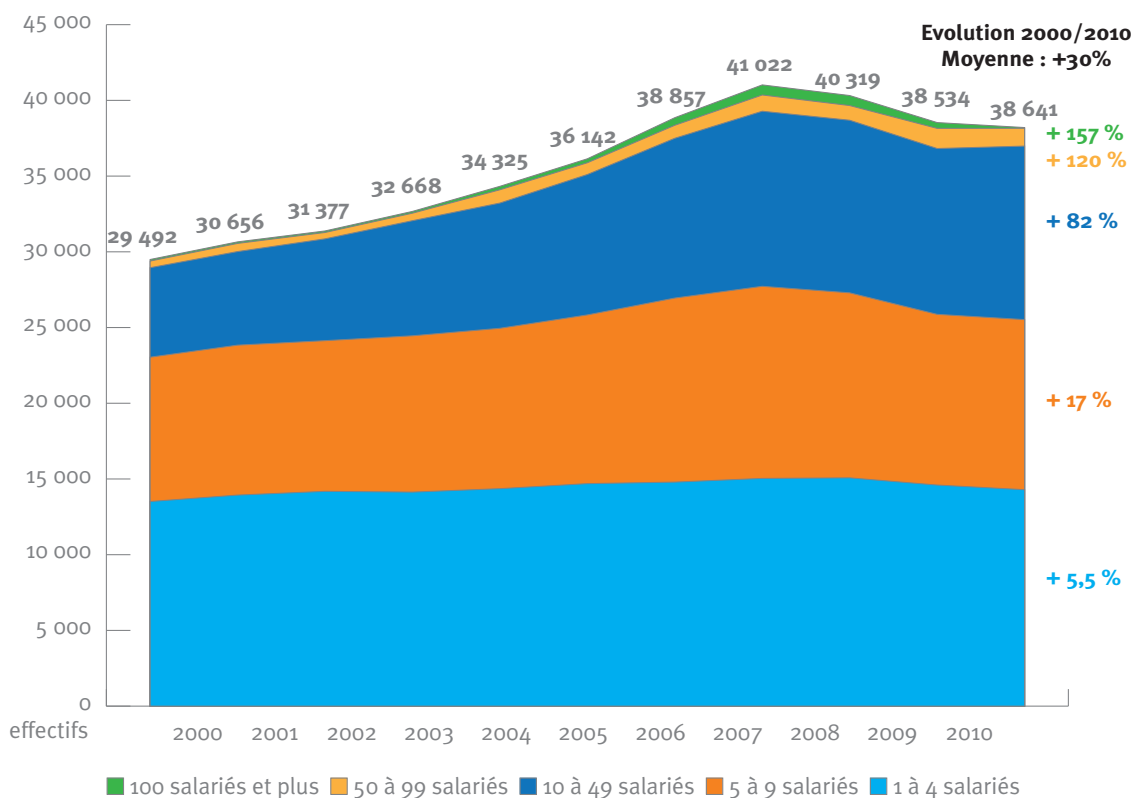
Cette évolution suit relativement celle de la population des architectes inscrits au sein de l'Ordre, c'est-à-dire une phase d'augmentation de la population entre 2000 et 2007 puis une relative stabilisation de la population après 2007.

Néanmoins si la population de salariés a augmenté, le nombre d'établissements est lui resté stable sur la période. La phase de croissance au sein de la profession d'architecte a donc surtout consisté en une augmentation des effectifs au sein des cabinets d'architecture employeurs.

Pour préciser cette évolution, il est possible de détailler l'évolution des effectifs en fonction de la taille des établissements.

Une croissance du nombre de salariés portée par les établissements de plus grande taille

Évolution du nombre de salariés par taille d'établissements, 2000-2010



Note de lecture : en 2007, le nombre de salariés pratiquant l'architecture dans les établissements de 1 à 4 salariés était de 15 037. Source : Pole Emploi

L'évolution globale du nombre de salariés sur la période 2000-2010 est de + 30 % alors que le nombre d'établissements employeurs augmente de 8 % sur la même durée.

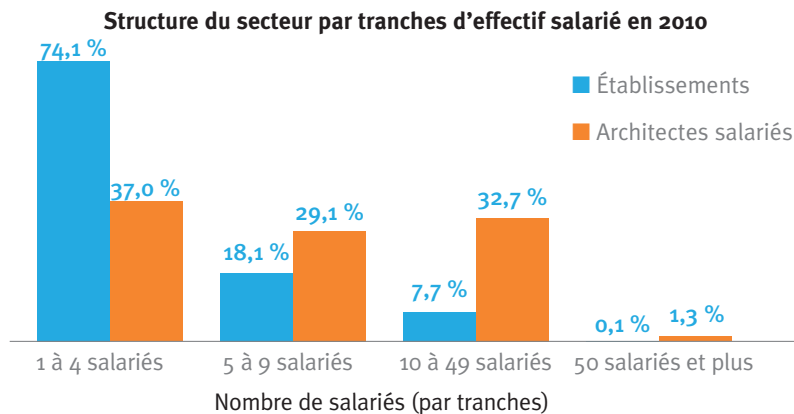
L'augmentation du nombre de salariés s'est surtout répartie dans les établissements de plus grande taille, ceux employant de 5 à 9 salariés ou de 10 à 50 salariés.

En effet, au sein de ces dernières structures, le nombre de salariés a doublé en une décennie. Le nombre de salariés dans des établissements de 10 à 50 salariés a ainsi atteint 11 148 en 2010. Il dépasse alors celui des établissements de 5 à 9 salariés.

Ce renforcement des agences traduit une évolution du monde l'architecture confronté à un contexte technique et réglementaire de plus en plus prégnant et qui renforce donc les agences d'architecture capables de rassembler les collaborateurs et les spécialités nécessaires à l'élaboration de bâtiments de plus en plus complexes avec des intervenants de plus en plus nombreux, demandant donc une forte expertise et une capacité importante de coordination.

Les effectifs des établissements de 5 à 9 salariés présentent une plus forte sensibilité à la crise de 2007 et ont réduit leurs effectifs. Les structures de 1 à 4 salariés se maintiennent sur la décennie 2000-2010

Un milieu professionnel composé essentiellement de petites structures



Note de lecture : en 2010, les établissements de 1 à 4 salariés représentaient 74,1 % de l'ensemble des établissements d'architecture et employaient 37 % des salariés. Source : Pôle Emploi

La profession d'architecte est majoritairement constituée de petites structures. Plus de la moitié des architectes travaillent seuls sans salariés et 74 % des architectes employeurs ont moins de 5 salariés.

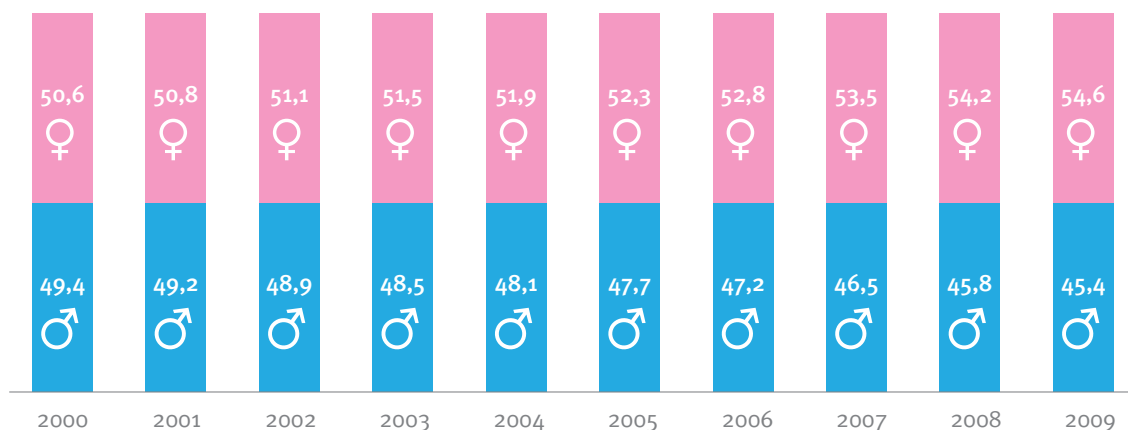
Les établissements de 1 à 4 salariés, ceux de 5 à 9 salariés et ceux de 10 à 50 salariés regroupent chacun environ un tiers des salariés et donc 26 % des établissements d'architecture emploient plus de 60 % des salariés.

Une enquête menée en 2014 par l'IFOP pour le compte du Conseil national de l'Ordre des architectes donne les informations suivantes :

- 52 % des architectes inscrits à l'Ordre travaillent seuls
- 14 % emploient 1 salarié
- 14 % emploient 2 salariés
- 7 % emploient 3 salariés
- 8 % emploient de 4 à 6 salariés
- 8 % emploient 7 salariés ou plus.

Une féminisation progressive du statut de salarié, au sein duquel les femmes sont majoritaires

Proportion en pourcentage d'hommes et de femmes travaillant dans des établissements d'architecture, 2000-2009



Note de lecture : en 2009, 54,6 % des personnes travaillant dans des établissements d'architecture étaient des femmes.

Source : Pôle Emploi

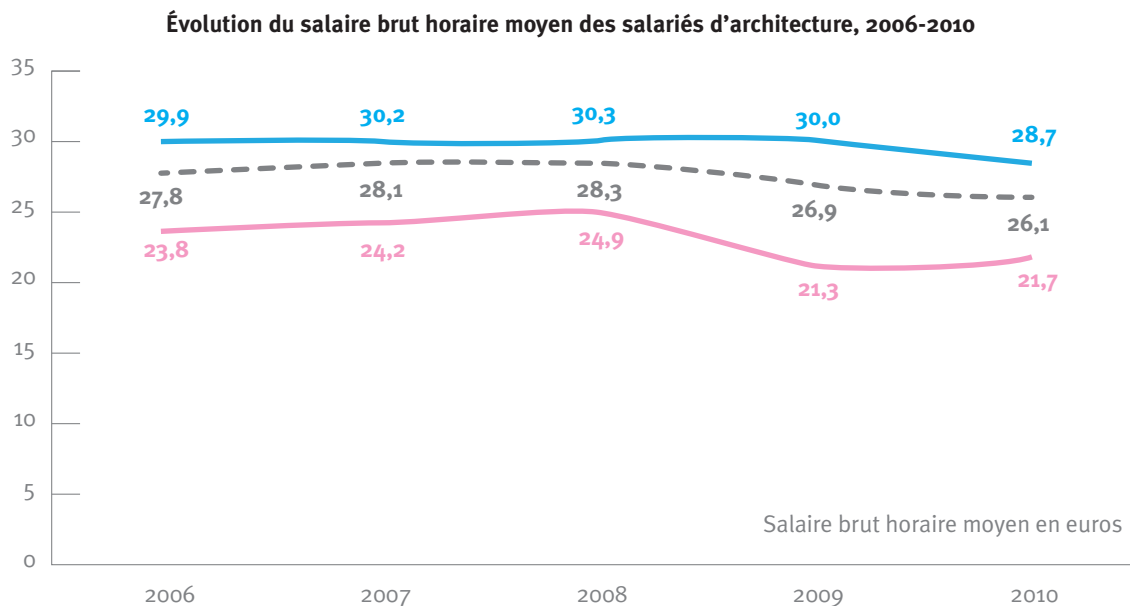
À l'image de l'ensemble des inscrits à l'Ordre, une féminisation progressive des salariés de l'architecture est en cours.

Cependant, à la différence des architectes inscrits à l'Ordre, la proportion de femmes est ici beaucoup plus élevée puisqu'elle représente près de 55 % des salariés alors que les femmes architectes représentent 25 % des inscrits à l'Ordre.

Ceci s'explique notamment par le fait que les femmes architectes exercent plus en salarié que les hommes et que d'autre part ces entreprises n'embauchent pas uniquement des architectes, mais aussi des fonctions « support » de type secrétariat, le plus souvent prises en charge par des femmes.

En 2000, les hommes représentaient plus de 80 % des inscrits à l'Ordre alors que pour les salariés d'établissements d'architecture, le niveau était inférieur à 50 %.

Des salaires inférieurs pour les femmes



Note de lecture : en 2010, le salaire brut horaire moyen chez les architectes salariés était de 26,10 euros, 28,70 euros pour les hommes et 21,70 euros pour les femmes. Source : DADS-INSEE

L'enquête de déclaration annuelle de données sociales (DADS) permet d'affiner la compréhension de l'évolution des revenus chez les salariés d'architecture (cf. code 71.11Z).

La contraction des revenus consécutive à la crise de 2008 est visible sur l'ensemble de la population. Il apparaît néanmoins que cette contraction a d'abord touché les revenus des femmes salariées.

Par ailleurs, on retrouve les inégalités salariales homme/femme observées chez les architectes inscrits à l'Ordre, tous statuts confondus.

Sans prendre en compte les différences de temps de travail, les hommes gagnent en valeur absolue 1.3 fois plus que les femmes architectes salariées.

On retrouve de même les différences salariales liées à l'âge observées chez les architectes inscrits à l'Ordre.

Partie II

**Un marché de la construction et
des principales activités
professionnelles des architectes
fortement touché par la crise**

La place des architectes dans le marché de la construction

Les données utilisées ci-après sont issues de la Mutuelle des Architectes de France (MAF) et arrêtées pour l'année 2013. Ces données portent sur la période 2000-2012 avec une modification dans la méthode d'enregistrement des données en 2008, qu'il faut garder à l'esprit lors des comparaisons intertemporelles. De plus, seront présentées des données de l'INSEE sur les dépôts de permis sur la période 2002-2011 et des données de la Fédération Française du Bâtiment.

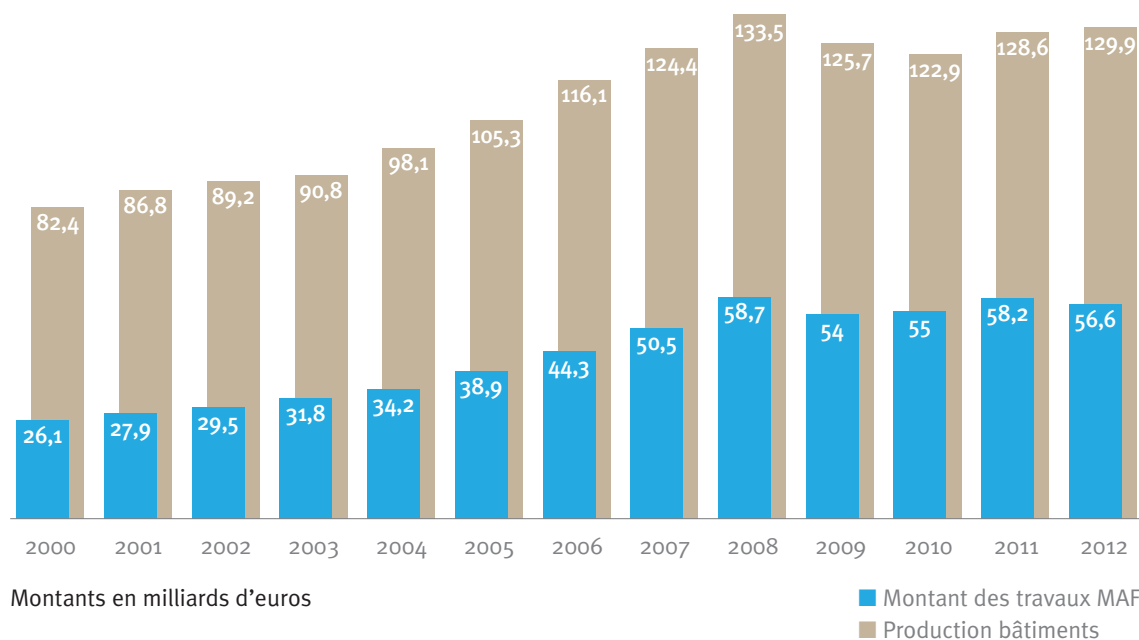
Entre 80 % et 90 % des architectes en activité sont enregistrés à la MAF.

Par leur quasi-exhaustivité, ces données peuvent être présumées comme assez représentatives de l'activité des architectes en France.

La place croissante des architectes dans le marché de la construction

Un taux de pénétration des architectes dont la croissance a été stoppée par la crise

Taux de pénétration des travaux « architectes » dans la production bâtiment



Note de lecture : en 2011, le montant total des travaux MAF était de 58.2 milliards d'euros. Source : MAF

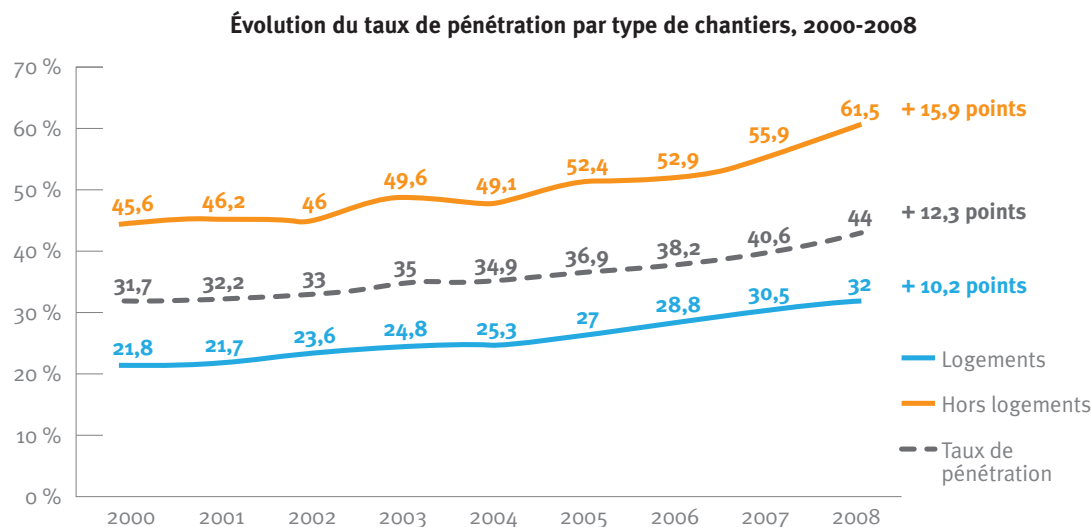
L'activité économique du secteur du bâtiment a crû sur la période 2000-2008, et a même presque doublé en passant de 82 milliards à 133 milliards d'euros (source FFB).

À partir de 2008 la situation économique se dégrade et le marché du bâtiment se contracte. Ce montant connaît une diminution de 5,8 % entre 2008 et 2009. Cette baisse se pérennise entre 2009 et 2010, bien qu'à un niveau inférieur (-2,2 %). Suite à cette période de recul, une légère reprise de l'activité se fait sentir en 2011 (+4,6 %).

Les chiffres « travaux MAF » qui représentent les travaux déclarés par les architectes à la Mutuelle des Architectes Français toutes missions confondues font apparaître un accroissement important de la part de marché des architectes entre 2000 et 2008 dans la production des bâtiments. La crise stoppe cette progression et provoque même une légère diminution.

Cette inflexion de la courbe traduit le ralentissement des constructions neuves, domaine où les architectes sont fortement impliqués et qui représente 75 % de leur activité, mais qui ralentit fortement à partir de 2008.

Un taux de pénétration des travaux « MAF » dans la production de bâtiments en constante hausse sur la période 2000-2008



Note de lecture : en 2008, les architectes réalisent en termes de montant 32 % des travaux de logements. Source : MAF

Avant d'étudier plus longuement les chantiers effectués sur la période, et afin d'éviter toute confusion entre les travaux MAF et le marché du bâtiment, il faut s'arrêter sur le taux de pénétration des travaux MAF dans la production de bâtiments.

Cet outil développé par la Mutuelle des Architectes Français, principal assureur des architectes, permet de voir quelle proportion de l'ensemble des chantiers effectués en France fait appel à des architectes.

Le taux de pénétration des travaux MAF évolue à la hausse sur la période 2000-2008. Il passe ainsi de 32 % à 44 %. Ce chiffre est plutôt positif pour les architectes. Il indique que les architectes interviennent sur les opérations de construction de manière plus importante.

Au-delà de cette remarque générale, le taux de pénétration diffère en fonction du type de construction, notamment s'il s'agit de logements ou pas.

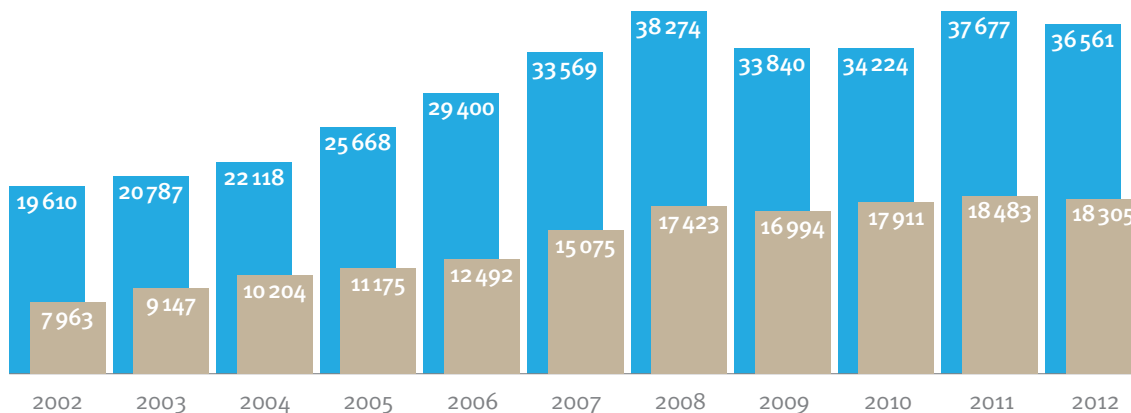
La pénétration des travaux MAF dans les travaux de logements apparaît en retrait par rapport à son taux de pénétration pour les autres travaux. Les architectes interviennent moitié moins dans les réalisations de logements par rapport aux réalisations hors logements. Cela peut être en partie lié à l'importance des constructions de maisons individuelles sans intervention des architectes.

Néanmoins, le taux de pénétration augmente dans les deux secteurs sur la période.

En 2008, les travaux MAF en termes de montant représentent 61.5 % de l'ensemble des travaux hors logements et 32 % des travaux de logements.

Le rôle d'amortisseur de la commande publique face à la baisse de la commande privée

Évolution des montants totaux de travaux par type de maître d'ouvrage, 2002-2012



Montants en millions d'euros

■ Maître d'ouvrage privé
■ Maître d'ouvrage public

Note de lecture : en 2010, le montant total des commandes publiques HT est de 17 911 millions d'euros. Source : MAF

La répartition des travaux par type de maîtres d'ouvrage reste relativement stable sur la période 2000-2012.

Les données provenant de la MAF montrent une commande publique pesant pour un tiers du montant total des travaux, contre deux tiers pour la commande privée.

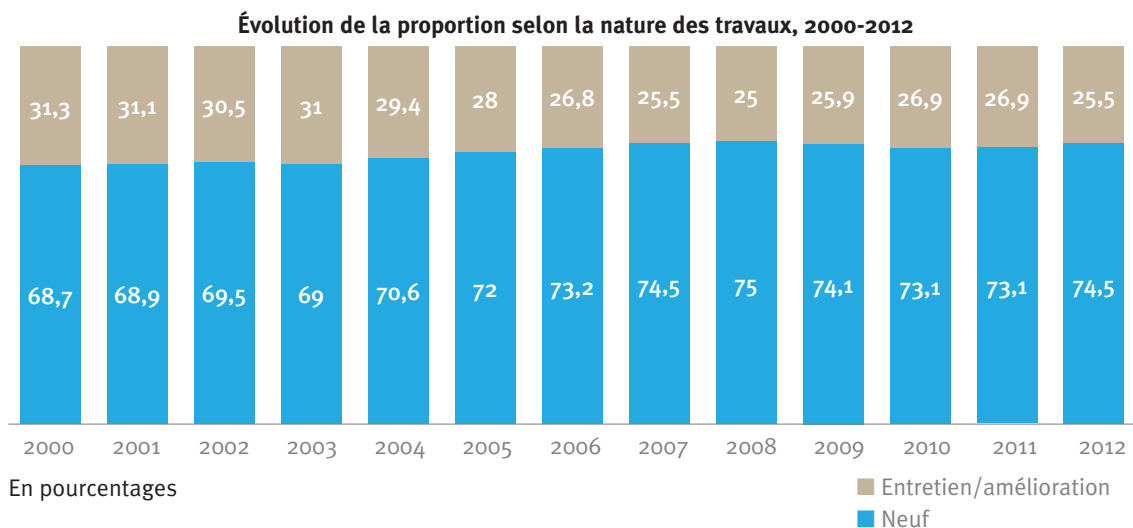
Les données sur l'ensemble de la production de bâtiment donnent un pourcentage pour le public plus faible et proche de 20 % sur l'ensemble de la période. Les évolutions présentées ici sont relatives aux travaux déclarés à la MAF.

L'étude de l'évolution des montants totaux des deux types de maîtres d'ouvrage permet de constater une évolution similaire à celle observée pour l'ensemble des travaux. Les montants totaux des commandes publiques et des commandes privées augmentent entre 2002 et 2008.

En 2008, la crise économique entraîne une contraction de l'activité nette et rapide dans le secteur privé. Cette contraction des commandes privées présente une diminution de 11 % alors qu'elle n'est que de 2,5 % pour les commandes publiques.

Ainsi a contrario, la reprise en 2011 est plus franche du côté des commandes privées avec une augmentation de 10 % entre 2010 et 2011, alors qu'elle n'est que de 3,2 % pour les commandes publiques.

Un marché tiré par la conception de bâtiments neufs



La répartition des montants de travaux selon la nature des travaux subit une variation lente mais constante dans le temps.

Les montants de travaux neufs représentaient 69 % des montants de travaux des architectes au sein de la MAF en 2000 ; ils en représentent 73 % en 2011.

À l'inverse, les montants des travaux d'entretien et d'amélioration qui représentent 31 % des montants de travaux en 2000 en représentent 27 % en 2011.

L'analyse plus détaillée de l'évolution du rapport entre montants de travaux neufs et montants de travaux d'entretien et d'amélioration montre que la proportion des montants de travaux neufs a été la plus élevée en 2008, date à laquelle le secteur du bâtiment est à son plus haut niveau.

Les données relatives à l'ensemble du secteur du bâtiment (fournies par la Fédération Française du Bâtiment) montrent une proportion inverse, 45 % de ces travaux portant sur des structures neuves et 55 % sur de l'entretien et de l'amélioration.

Ces chiffres traduisent une pénétration faible et en recul des architectes dans le secteur de la rénovation ou de la réhabilitation de bâtiments existants à un moment de crise ou ce sont bien les travaux neufs qui marquent le pas.

Logements et hors logements : les différents types de travaux effectués par les architectes

Introduction

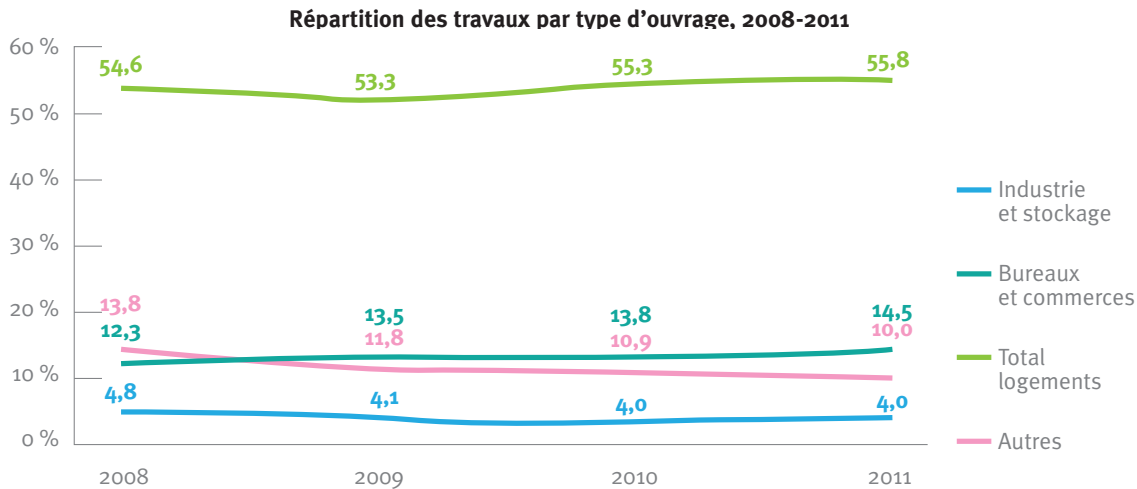
Après avoir étudié la nature des travaux effectués, il convient de s'intéresser au type de travaux effectués. Une première distinction peut être faite entre travaux de logements et travaux hors logements. Au sein des travaux de logements, il existe d'une part les logements individuels isolés et les logements individuels groupés, et d'autre part les logements collectifs en location et les collectifs en propriété.

En dehors des logements, les types de travaux concernent: des bureaux, des commerces, des bâtiments d'enseignement, de santé, de justice et de sécurité, d'industrie et de stockage, d'aménagements urbains, de culture et de loisirs, d'hôtellerie et de tourisme.

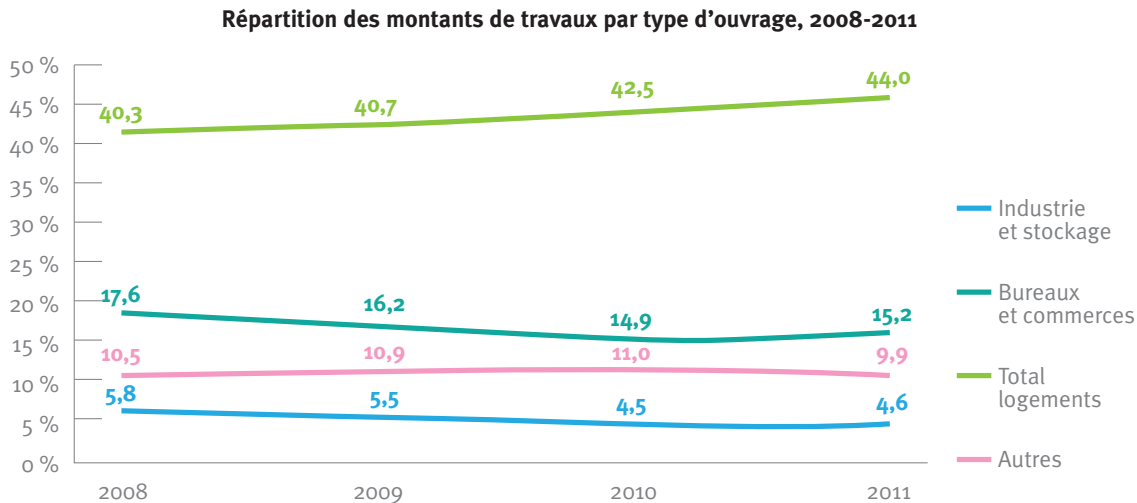
La méthode d'enregistrement de la MAF a été modifiée en 2008.

Ce changement impose parfois une analyse sur une période plus restreinte (2008/2011).

La prédominance des logements parmi les d'ouvrages confiés aux architectes



Note de lecture : en 2008, les travaux de logements représentaient 12,3 % l'activité des architectes Source : MAF



Note de lecture : en 2008, les travaux de logements représentaient 17,6 % de l'ensemble des travaux. Source : MAF

La répartition en pourcentage des travaux par types d'ouvrages ne prend pas en compte le montant des chantiers, mais uniquement leur part dans l'activité des architectes.

Les logements, qu'ils soient individuels ou collectifs constituent plus de la moitié des travaux engagés par les architectes même si nous verrons ultérieurement que la part des logements individuels est faible.

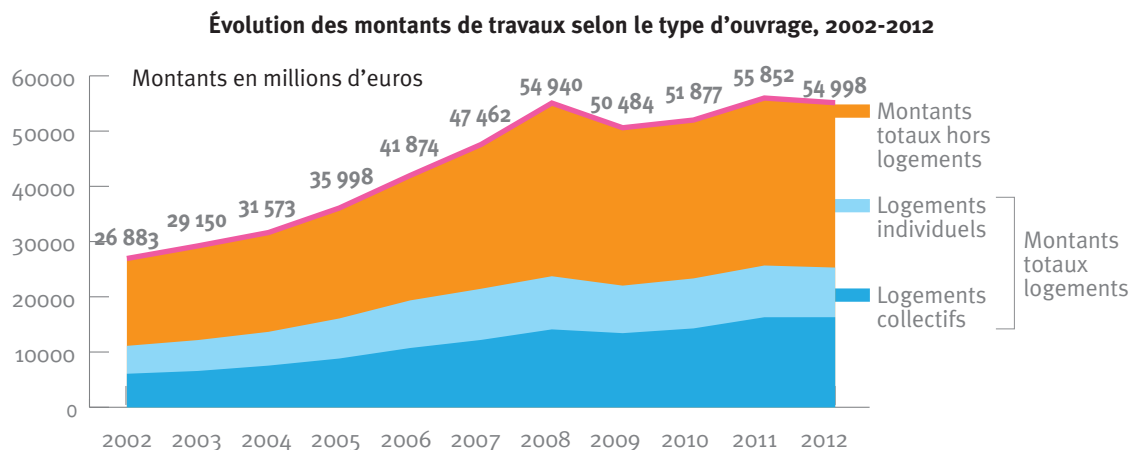
L'effondrement de la construction de logements neufs en France qui représente près de 56 % de l'activité des architectes, affecte donc directement les résultats économiques des agences d'architecture.

Viennent ensuite les bureaux, commerces et autres constructions, dont le coût explique la plus grande rareté. Enfin, l'industrie et le stockage ne représentent qu'une part marginale des projets architecturaux (moins de 5 %).

Les proportions des différents types d'ouvrage dans les montants totaux sont relativement stables dans le temps.

Le montant des travaux concernant le logement augmente légèrement sur la période passant de 40 % à 44 %. Cela est surtout dû à un accroissement du coût de la construction de la part des logements collectifs en location et à un recul de la proportion des montants propres aux bureaux dans l'ensemble des montants.

Une forte augmentation des montants de travaux, notamment portée par les logements collectifs jusqu'en 2008



Note de lecture : en 2011, le montant total des travaux de logements déclarés par les architectes à la MAF était de 25 milliards.
Source : MAF (il y a une discontinuité dans la méthode de saisie des données en 2008)

Les deux grands types de travaux (logements/hors logements) ont connu une évolution similaire sur la période 2000-2012 : une phase de croissance jusqu'en 2008, puis une contraction et une légère reprise en 2010 et 2011.

L'accroissement du secteur « hors logement » sur la période 2002-2008 a été plus important que celui du secteur du logement mais a subi plus fortement la crise après 2008.

Le montant total de travaux du hors logements passe ainsi de 15 milliards en 2000 à 31 milliards en 2008. Il est de 30 milliards environ en 2012.

Le niveau des montants de logements en 2012 est supérieur à celui de 2008 (25 milliards en 2012 contre 23 milliards en 2008), alors que le niveau de 2008 des hors-logements n'a pas encore été rattrapé.

L'étude de l'évolution au sein de la catégorie des logements permet de mieux comprendre cette dynamique. Il apparaît ainsi que la reprise en 2010 et 2011 dans le logement est surtout le fait des logements collectifs dont la construction a repris plus fortement pour les architectes au sein de la MAF. Cette reprise ne dure pas au-delà de 2011.

Il apparaît ici aussi que le montant total des logements collectifs est plus important que celui des logements individuels.

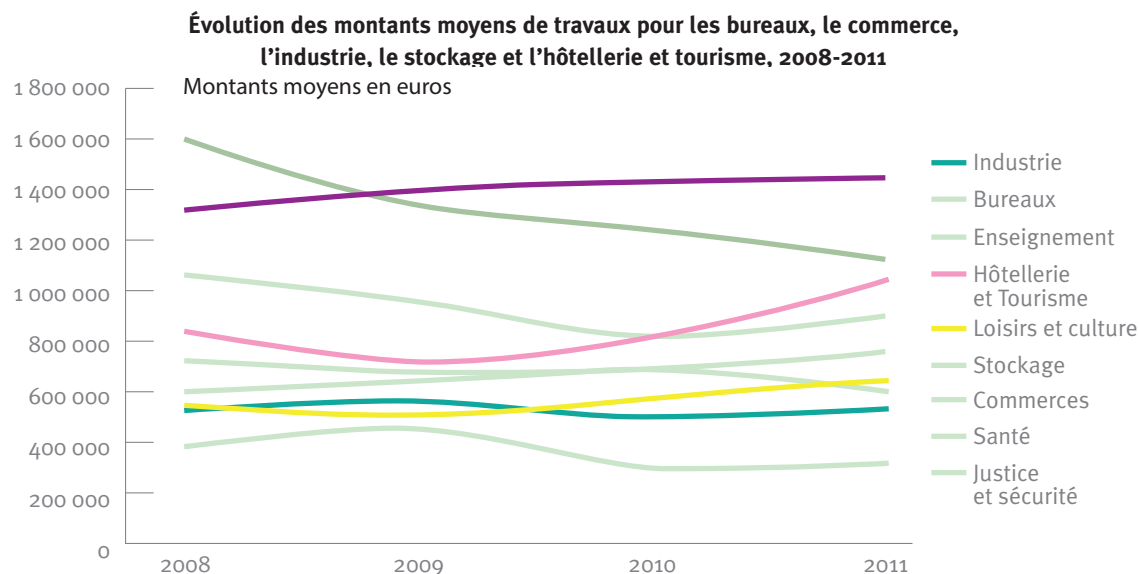
Pour les montants totaux de travaux hors logements les évolutions diffèrent en fonction des types d'ouvrages.

Le montant total de travaux pour les ouvrages d'enseignement connaît une évolution mesurée avec une phase de croissance entre 2000 et 2008 puis une stabilisation du montant total. Les ouvrages de santé suivent une évolution assez similaire avec une phase de croissance de 2000 à 2008 puis une phase stable de 2008 à 2012 ; la phase de croissance est néanmoins plus forte (le montant total des ouvrages de santé triple entre 2000 et 2008, celui des ouvrages d'enseignement double). Ces ouvrages, souvent financés par le secteur public, subissent donc moins la crise de 2008. À nouveau, il s'agit de chantiers souvent envisagés à plus long terme et donc financés même si la situation économique se dégrade.

Il convient de noter que l'évolution du montant des travaux traduit aussi les variations de la hausse des coûts de construction

Au contraire, les montants dans les secteurs où les commandes sont généralement privées se contractent fortement en 2008 : c'est le cas des bureaux et commerces et pour les ouvrages d'industrie et de stockage.

Des montants moyens par ouvrages assez stables, sauf pour les secteurs les plus durement impactés par la crise...



Note de lecture : en 2008, le montant moyen de travaux des bureaux neufs était de 1 million d'euros. Source : MAF

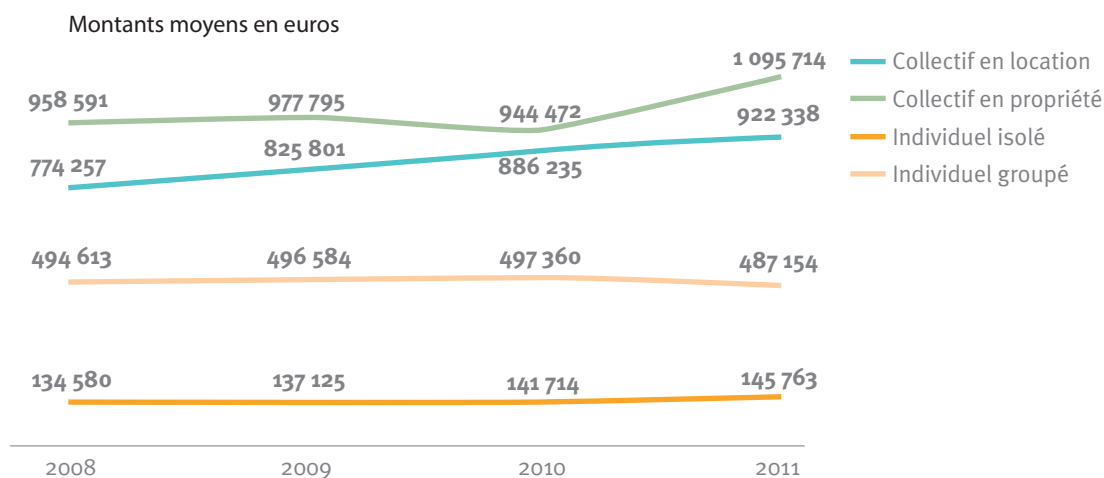
L'importance des différents types de constructions peut être abordée par le montant moyen d'un projet par type. Sur la période 2008-2011, on note des évolutions sensibles pour les travaux neufs dans le secteur de l'industrie et du commerce. Pour certains types d'ouvrages on relève une baisse des montants moyens après la crise de 2008, puis une augmentation entre 2010 et 2011. C'est le cas notamment pour les bureaux et l'hôtellerie/tourisme. La crise économique a sans doute conduit à une réduction des montants moyens de chantiers neufs dans ces secteurs.

Au contraire, on constate une forte stabilité des montants moyens pour les bâtiments d'enseignement, de santé, de justice et de sécurité. Les commandes étant plus stables dans le temps, les montants moyens sur la période s'avèrent relativement équivalents.

Pour les autres types d'ouvrages, les montants moyens de travaux neufs sont eux aussi relativement stables sur la période à l'exception des ouvrages spécialisés dont le montant diminue en 2010. Le faible nombre de ces derniers peut expliquer des variations importantes entre les années.

...y compris selon les différents types de logements

Évolution des montants moyens pour travaux neufs, 2008-2011



Note de lecture : en 2011, les travaux de logements individuels isolés étaient d'un montant moyen de 145 763 euros.

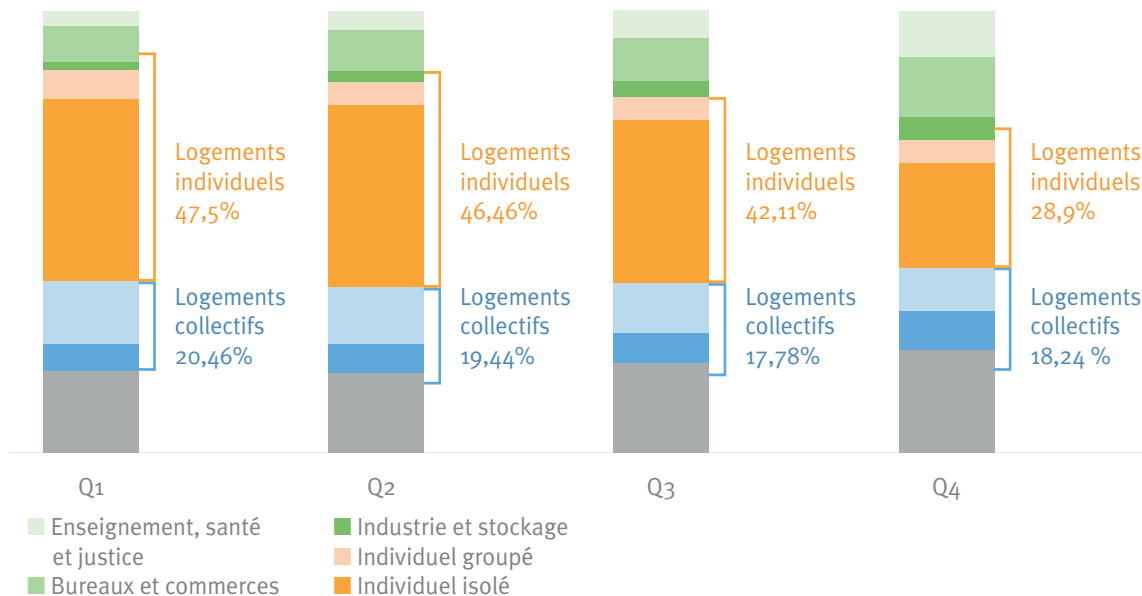
Source : MAF (changement dans la méthode d'enregistrement en 2008)

Les logements individuels isolés ou groupés présentent des évolutions très faibles des montants de travaux en neuf. Le montant moyen pour un logement individuel isolé confié à un architecte est proche de 145 000 euros. Le montant moyen pour les opérations en logements en individuel groupé est proche de 500 000 euros.

Le montant moyen des travaux neufs confié aux architectes pour les ouvrages collectifs augmente sur la période 2008-2011. Le montant moyen des travaux neufs pour collectifs en location passe de d'environ 800 000 à environ 900 000 euros. Le montant moyen des collectifs en propriété passe de 950 000 à 1,1 millions d'euros.

Les architectes déclarant les montants de travaux les plus importants concentrent leur activité sur des constructions collectives et non sur le logement

Part des types de chantiers réalisés au sein des quatre quartiles de montants de travaux par architecte, 2011



Note de lecture : en 2011, les logements individuels représentaient 47,5 % des chantiers déclarés par le premier quartile d'architectes. Source : MAF

Les données MAF ne traduisent pas les revenus des architectes mais uniquement l'activité des architectes au travers des montants des chantiers déclarés qui leur sont confiés.

Il est néanmoins possible de supposer a priori qu'un architecte déclarant un certain nombre de chantiers aux montants importants en tire in fine un revenu important.

En partant de cette hypothèse, les architectes sont divisés en quatre quartiles en fonction du montant total de travaux déclarés.

Si le premier quartile représente les 25 % des architectes ayant déclaré les plus faibles montants de travaux, a contrario, le quatrième quartile concerne les 25 % d'architectes déclarant les montants de travaux les plus élevés.

Au sein du premier quartile, les logements individuels représentent 47,5 % des projets confiés aux architectes (et déclarés à la MAF) et seulement 28,9 % du quatrième quartile. Nous comprenons donc que l'intervention sur les logements individuels concerne plus fortement les petites structures déclarant des montants de travaux moins importants réalisés au sein des derniers quartiles d'architectes.

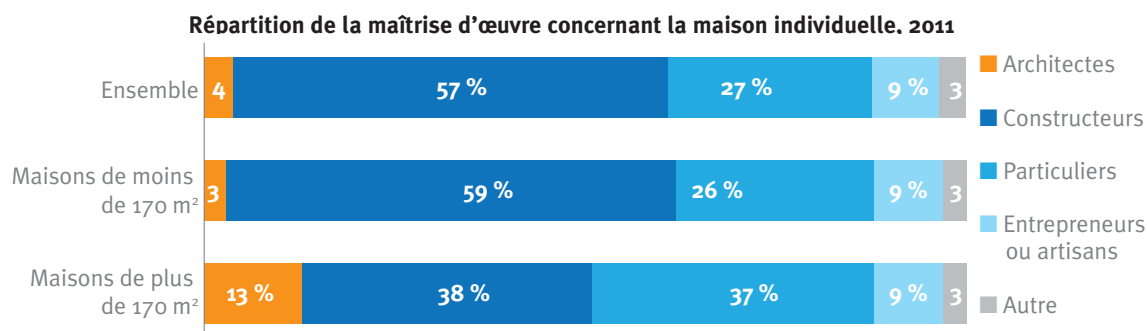
Une étude plus fine confirme que seuls les 20 % d'architectes travaillant sur les plus grosses opérations ne réalisent que peu de logements individuels, tous les autres y consacrant plus d'un tiers de leur activité (en nombre de projets confiés).

Au contraire et assez logiquement, la part des travaux concernant les bâtiments de santé, d'éducation et de justice et ceux de commerce et de bureau augmente dans les derniers quartiles.

Nous verrons ci-dessous que le taux de pénétration du marché de la maison individuelle par les architectes en France est pourtant globalement faible.

Zoom sur un marché singulier : les maisons individuelles

Un marché des maisons individuelles sur lequel les architectes ont une faible emprise



Note de lecture : en 2011, les architectes construisaient 4 % de l'ensemble des maisons individuelles en France.

Source : SoeS EPTB, 2011 ; rapport n° 008385-01 n° 2013-33 du ministère de l'Environnement et du Développement durable et du ministère de la Culture.

Le logement individuel en France représente 56 % du parc de logement français existant soit environ 19 millions de logements essentiellement occupés par leurs propriétaires.

Les logements individuels ou individuels groupés représentent près de 60 % du total des logements construits et plus de 70 % des surfaces de logements construites en France (source CERTU 2012).

La moyenne des surfaces des logements individuels se situe autour de 100 m² alors que celle des appartements se situe autour de 65 m² (Source INSEE).

D'après une étude menée conjointement par le ministère de la Culture et le ministère de l'Environnement et du Développement durable, les architectes occupent une place relativement faible sur le marché des maisons individuelles.

En effet, 4 % seulement de l'ensemble du marché des maisons individuelles sont confiés à des architectes, en mission complète de conception et suivi de travaux.

Cette situation est directement liée aux dispositions réglementaires concernant les maisons individuelles en termes de recours obligatoire à un architecte pour le dépôt du permis de construire.

La loi du 3 janvier 1977 pose comme principe le recours obligatoire à l'architecte pour toute construction, mais il existe une dérogation au principe général pour les personnes physiques qui déclarent construire pour elles-mêmes une construction de faible importance au-delà de 170 m².

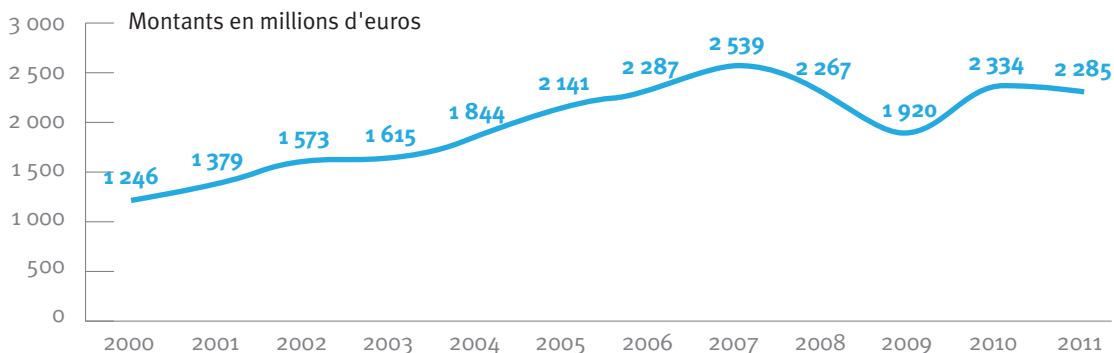
Jusqu'en mai 2012 il s'agissait de 170 m² de surface hors œuvre nette, depuis cette date le seuil fixé à 170 m² de plancher qui correspond à environ de 190 m² selon l'ancien calcul.

Nous constatons que le seuil de 170 m² a un réel effet sur le rôle des acteurs et pas seulement pour les architectes : le pourcentage de missions complètes (conception et suivi de travaux) augmente de 10 % pour les architectes au-delà du seuil des 170 m², et augmente de 11 % pour les particuliers construisant eux-mêmes ; les constructeurs perdent donc 21 % de part de marché au-delà du seuil légal.

Ce constat traduit l'existence d'une organisation du marché de la maison individuelle et de pratiques commerciales par les constructeurs de maisons autour d'un ensemble « terrain + permis de construire + travaux » qui semble indissociable pour les particuliers.

Une activité qui n'est pas marginale pour les architectes

Évolution des travaux déclarés au titre de projet architectural de maisons individuelles, 2000-2011



Note de lecture : en 2011, le montant total des travaux de maisons individuelles réalisées par les architectes était de 2 285 millions. Source : MAF

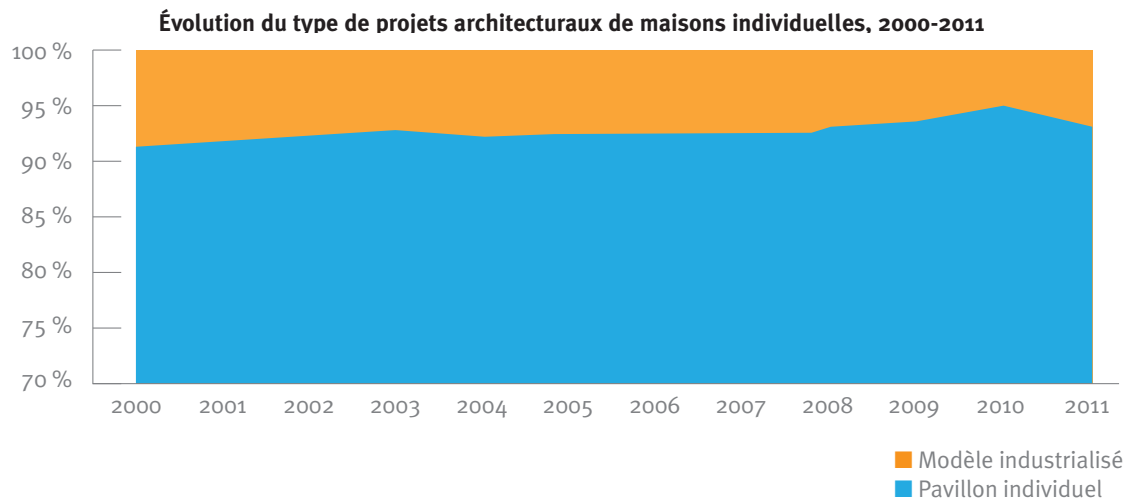
Même si la part des architectes intervenant dans la construction de maisons individuelles est faible au regard du total construit en France, il n'en demeure pas moins que l'activité de construction de maisons individuelles en mission de conception ou en mission complète avec suivi de travaux pour les architectes n'est pas négligeable.

Le recul de la part des missions de projet architectural de maisons individuelles dans le montant total des travaux effectués par les architectes rend compte de la contraction du marché des maisons individuelles depuis la crise amorcée depuis 2007.

Le poids économique réel que représentent les maisons individuelles isolées pour les architectes se révèle lorsque l'on s'intéresse à toutes les missions qui y sont liées, et aux domaines d'intervention en neuf, agrandissement et rénovation.

Ainsi, alors que selon les données de la MAF, les missions de projet architectural seul de maisons individuelles représentent un montant d'environ 4 ou 5 % de l'ensemble des travaux déclarés par les architectes de la MAF, le secteur des logements individuels isolés représentent environ 11 % du total des travaux gérés par des architectes en 2011 en mission complète.

Le modèle industrialisé peine à concurrencer les pavillons individuels



Note de lecture : en 2011, 6,9 % des conceptions architecturales de maisons individuelles étaient des modèles industrialisés.

Source : MAF

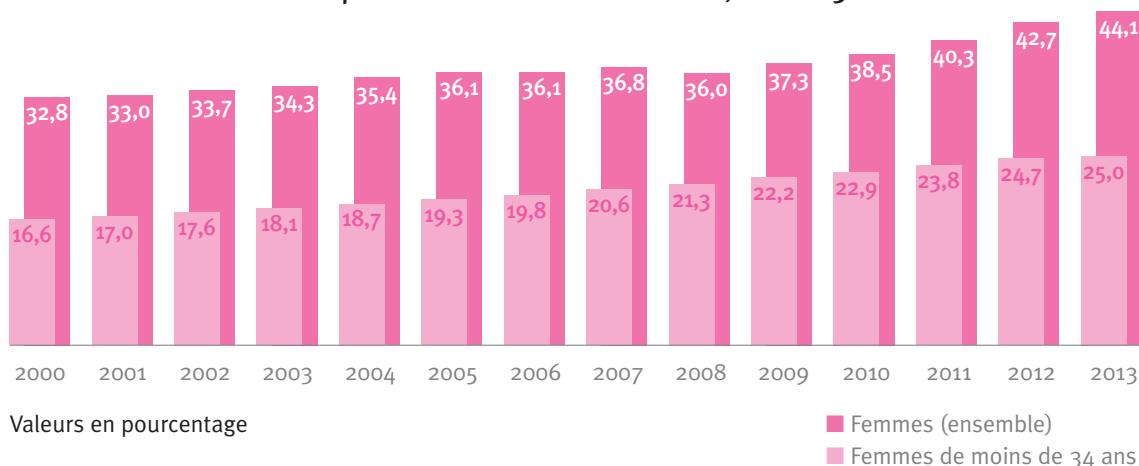
La maison individuelle reste dominée par des conceptions adaptées à chaque client, le domaine du modèle industrialisé étant largement inférieur à 10 % du secteur.

Partie III

**Zoom : la féminisation
progressive d'une profession
malgré la persistance
d'inégalités de revenus**

La féminisation progressive du métier d'architecte

Proportion de femmes au sein de l'Ordre, 2000-2013



Note de lecture : en 2000, il y avait 16,6 % de femmes inscrites à l'Ordre et 32,8 % parmi les architectes de moins de 34 ans.
Source : CNOA

De 2000 à 2013, la profession des architectes s'est féminisée de façon continue.

En 1982, les femmes représentaient 7,5 % des inscrits à l'Ordre et 11,7 % en 1990. En 2000, les femmes représentaient encore moins d'un cinquième (16,58 %) de la population des architectes inscrits à l'Ordre alors qu'en 2013, elles en représentent un quart, soit une hausse de plus de 8 points.

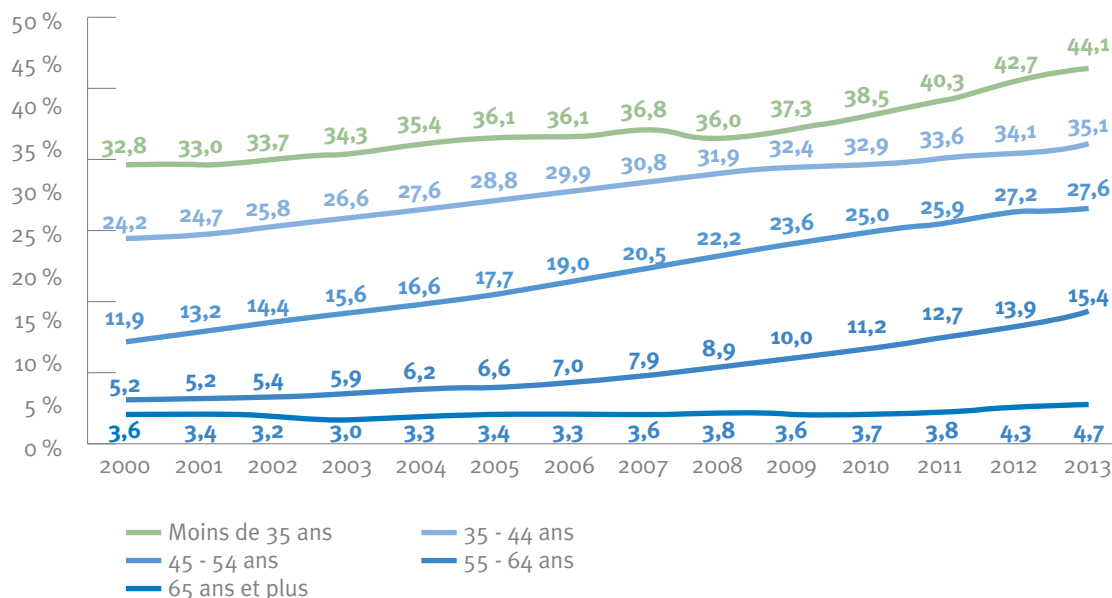
Cette féminisation qui s'accélère compense un retard important par rapport à d'autres secteurs professionnels. À titre de comparaison, la proportion de femmes dans le tertiaire et l'industrie était respectivement de 54,7 % et 29,1 % en 2007 (source INSEE).

De même, en 2011, la proportion de femmes avocates était de 51,9 % (source : statistiques sur la profession d'avocat, ministère de la Justice, janvier 2011) et 40 % des médecins sont des femmes.

Cette augmentation de la part des femmes parmi la population des architectes est particulièrement portée par les jeunes générations qui tendent à être de plus en plus paritaires (44,1 % de femmes parmi les moins de 34 ans en 2013).

Un important mouvement de féminisation

Proportion de femmes dans les différentes catégories d'âges, 2000-2013



Note de lecture : en 2000, il y avait 32,8 % de femmes inscrites à l'Ordre chez les moins de 35 ans. Source : CNOA

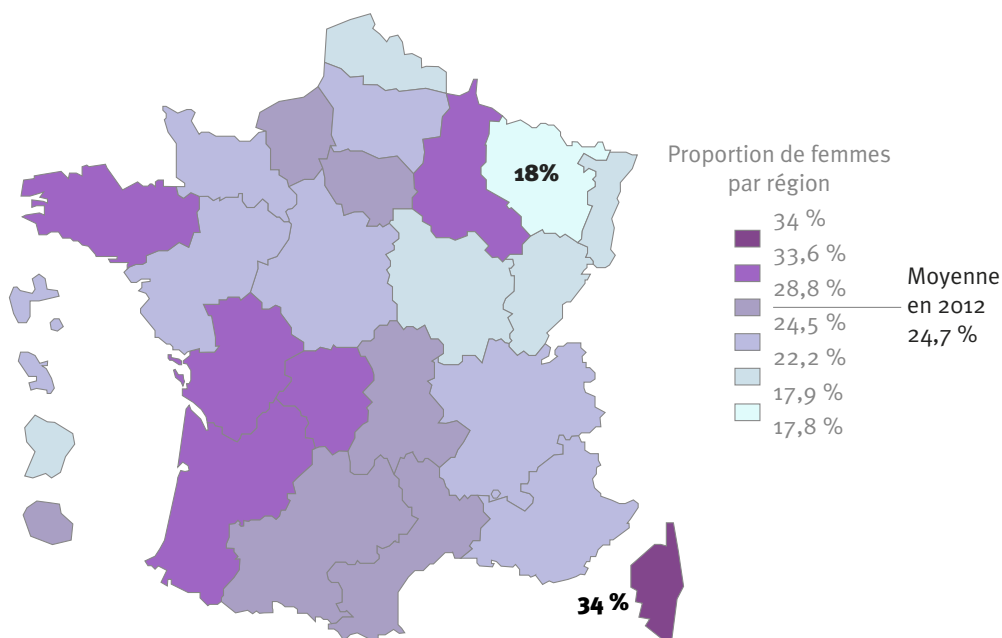
La proportion de femmes se révèle plus élevée dans les catégories des jeunes architectes: en 2013, elle représente 44,1 % chez les moins de 34 ans, contre 35,1 % chez les 35-44 ans, 27,6 % chez les 45-54 ans, 15,4 % chez les 55-64 ans et seulement 4,7 % chez les plus de 65 ans.

Néanmoins, les autres catégories d'âges se féminisent aussi. Les jeunes femmes architectes, de plus en plus nombreuses dans la profession ces vingt dernières années, contribuent à rééquilibrer la proportion de femmes par rapport à celle des hommes. Les catégories des 35-44 ans, 45-54 ans, et des 55-64 ans présentent des taux de variation importants d'une année sur l'autre, indice d'une féminisation rapide de ces catégories. Ainsi, parmi les 45-54 ans, la proportion de femmes fait plus que doubler en douze ans, passant de 12 % en 2000 à 27,6 % en 2013.

La catégorie des 65 ans et plus semble trop âgée pour participer à ce mouvement de féminisation, et reste constituée très majoritairement d'hommes, sans évolution significative entre 2000 et 2013 mais avec tout de même avec une progression de 1 %.

La féminisation en cours de la profession se fait donc principalement par les jeunes générations. Le rééquilibrage de la proportion d'hommes et de femmes semble devoir continuer à l'avenir au regard des proportions de femmes dans les plus jeunes catégories d'âge et avec une majorité d'étudiantes dans les écoles d'architecture françaises.

Une répartition inégale des femmes architectes sur le territoire français



Note de lecture : en 2012, la proportion des femmes est de 25.61 % en Ile-de-France. Source : CNOA

L'étude de la proportion de femmes architectes fait apparaître d'importantes disparités d'une région à l'autre.

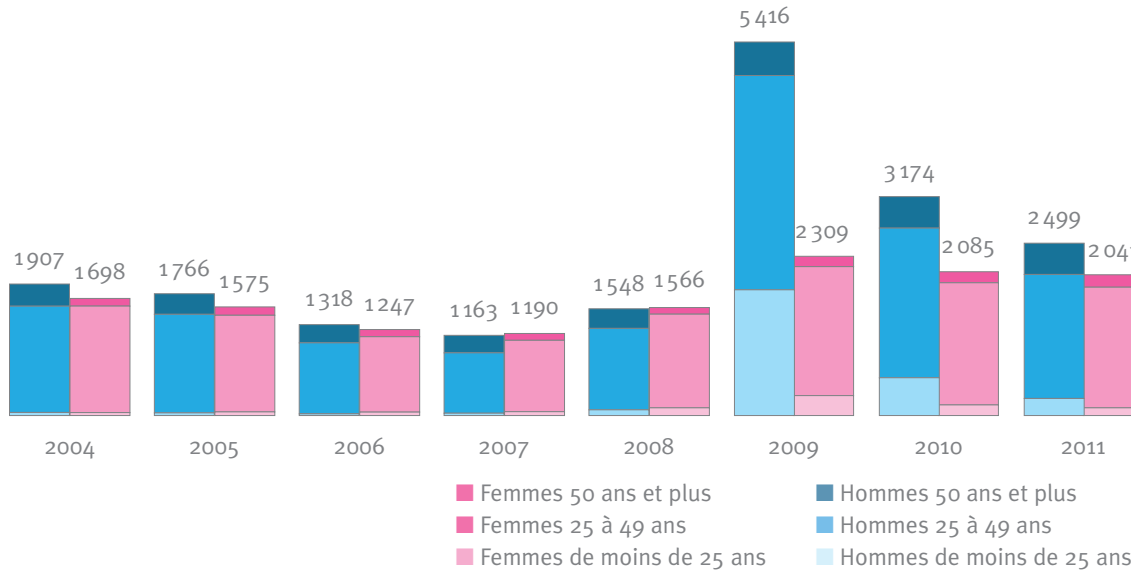
En 2012, la Corse se distingue comme la région tendant le plus vers la parité hommes-femmes, avec néanmoins une proportion de femmes architectes ne dépassant que de peu le tiers des effectifs (34 %). La Corse devance largement Limousin et Champagne-Ardenne, qui ne comprennent respectivement que 29 % et 28 % de femmes parmi les architectes de la région. Viennent ensuite en termes de parité des régions de la façade atlantique, notamment l'Aquitaine (28 %), le Poitou-Charentes (27 %) et la Bretagne (27 %). Avec 26 % d'architectes femmes, l'Ile-de-France dépasse à peine la moyenne nationale de 24,7 %.

Le nord-est apparaît comme la région la plus inégalitaire au sein des architectes, avec seulement 18 % de femmes parmi les inscrits à l'Ordre en Lorraine, 19 % dans le Nord - Pas-de-Calais, 20 % en Bourgogne, 20 % en Franche-Comté et 21 % en Alsace.

Les régions de la façade ouest présentent un taux de féminisation élevé lié à la forte augmentation des effectifs, en particulier de jeunes architectes sur la période 2000-2012 et traduit la forte féminisation de la profession en marche depuis plusieurs années comme le montre le chapitre 3.

Les femmes architectes échappent plus facilement au chômage que leurs homologues hommes

Évolution des effectifs d'architectes inscrits à Pôle Emploi par âge et sexe, 2004-2011



Note de lecture : En 2009, il y avait 289 femmes de moins de 25 ans inscrites à Pôle Emploi. Source : Pôle Emploi

Les femmes architectes inscrites à Pôle Emploi sont en majorité âgées de 25 à 49 ans. Sur un total de 13 711 femmes inscrites à Pôle Emploi entre 2004 et 2011, plus de 85 % d'entre elles avaient entre 25 et 49 ans.

Ce marché de l'emploi des architectes connaît un pic de chômage en 2009.

Ainsi, le nombre de femmes de moins de 25 ans inscrites à Pôle Emploi a été multiplié par plus de 2,5 fois entre 2008 et 2009, alors que celui des femmes âgées de 25 à 49 ans a augmenté de plus de 35 %, et celui des femmes âgées de plus de 50 ans de plus de 55 %.

Par ailleurs, le nombre de femmes de plus de 50 ans inscrites à Pôle Emploi continue d'augmenter en 2010 et 2011 (150 femmes en 2009 contre 180 en 2011) tandis que celui des femmes de moins de 25 ans et de 25 à 49 ans diminue sensiblement de plus de 55 % pour les femmes de moins de 25 ans et d'environ 7 % pour les femmes âgées de 25 à 49 ans.

Ce phénomène est en partie expliqué par la période de crise économique que connaît la France à partir de 2008.

Il n'est pas surprenant de voir le chômage augmenter à partir de cette année-là et ce pour l'ensemble des catégories d'âge, en cohérence avec la hausse générale du chômage en France. La situation des femmes de moins de 25 ans présente une certaine anomalie puisqu'on observe un pic de chômage en 2009. Les jeunes, et encore plus les femmes, sont les premiers touchés par la crise économique, du fait de la contraction des embauches de salariés et la difficulté de se lancer avec un statut d'indépendant, deux situations particulièrement prisées par ce public.

Après le choc récessif de 2009, l'activité se stabilise et le chômage des jeunes architectes revient à un niveau habituel. Cependant cette amélioration du marché du travail ne doit pas cacher une proportion de jeunes architectes diplômés au cœur de la crise et n'ayant jamais exercé d'emploi, échappant ainsi aux statistiques de Pôle Emploi.

Le chômage des architectes masculins suit la même tendance que celui des femmes: la majorité des hommes inscrits à Pôle Emploi est âgée de 25 à 49 ans (plus de 69 % d'entre eux).

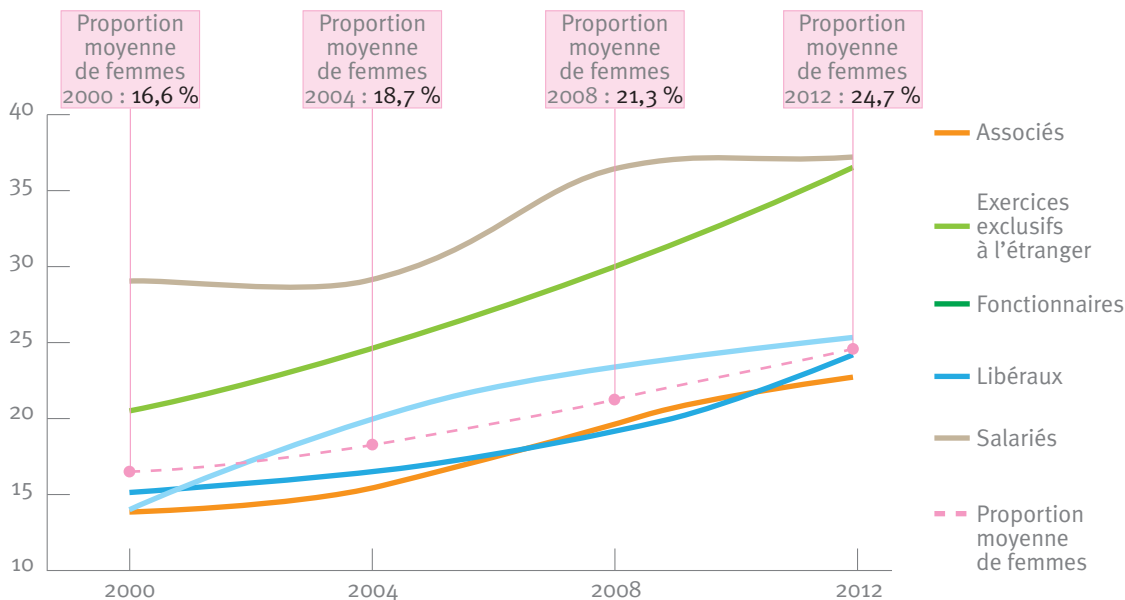
Ainsi, le nombre d'hommes de moins de 25 ans inscrits à Pôle Emploi a augmenté de plus de 20 fois entre 2008 et 2009, celui des hommes âgés de 25 à 49 ans de plus de 2,5 fois et celui des hommes âgés de plus de 50 ans de plus de 71 %.

En 2009, les hommes connaissent un pic de chômage encore plus important que celui des femmes. Cependant, contrairement aux femmes, le nombre d'hommes inscrits à Pôle Emploi diminue entre 2009 et 2011, notamment pour les moins de 25 ans qui voient leur taux de chômage divisé par 7, et dans une moindre mesure les 25-49 ans (-72 %). Cette diminution spectaculaire s'explique par le début de reprise économique qui s'esquisse à partir de 2010. Les hommes retrouvent plus facilement du travail que les femmes. Ainsi les femmes plus âgées ont de vraies difficultés à rentrer à nouveau sur le marché du travail, d'où un taux de chômage qui tend même à augmenter en 2010-2011.

Ces différents résultats permettent donc de mettre en évidence l'effet de la crise sur le métier d'architecte. En effet, quelle que soit la catégorie considérée, le nombre d'inscrits à Pôle Emploi augmente en 2009. Ceci peut être interprété comme un effet de la crise sur la profession d'architecte : selon l'OCDE, 2009 est la première année où la France entre comptablement en récession.

Des femmes sous-représentées parmi les architectes libéraux et associés qui occupent davantage des emplois salariés, notamment dans la fonction publique

Évolution de la proportion de femmes par catégorie, 2000-2012



Note de lecture : en 2012, il y avait 22.9 % d'associés femmes parmi les associés et 24 % de libéraux femmes parmi les libéraux, contre 24.7 % de femmes dans l'ensemble de la profession. Source : CNOA

Dans les deux principales catégories d'activité (associés et libéraux), la proportion de femmes est légèrement inférieure à celle que l'on observe dans l'ensemble de la population des architectes.

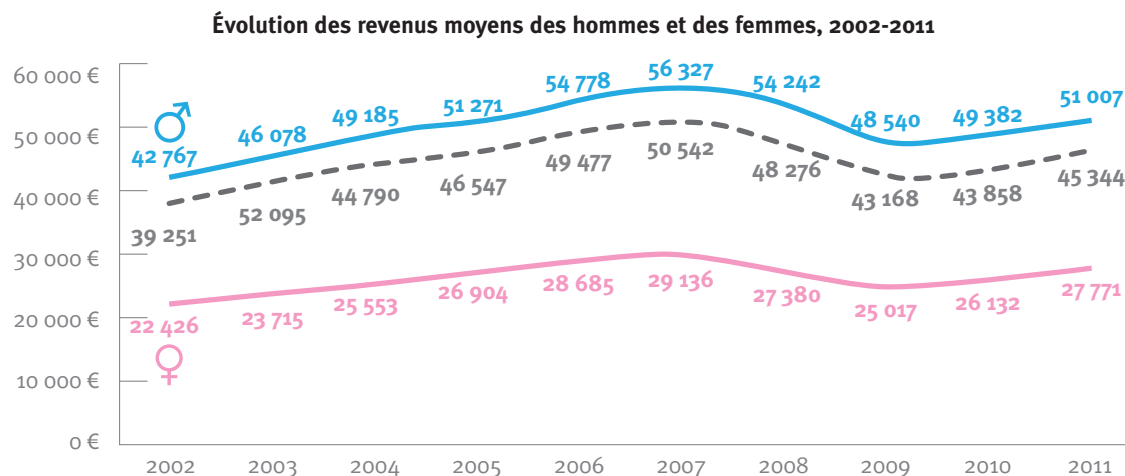
Cette proportion néanmoins suit la même dynamique de féminisation augmentant entre 2000 et 2012 à un rythme assez proche de celui de l'augmentation de la proportion de femmes au sein de la profession.

Les autres catégories sont, elles, plus féminisées, compensant la sous-représentation des femmes parmi les associés et les libéraux.

La proportion de femmes est en effet plus élevée au sein des catégories des fonctionnaires et des salariés. En 2012, les femmes représentent 36 % de l'ensemble des architectes fonctionnaires et 37 % de l'ensemble des architectes salariés.

Cela s'explique par un statut en partie plus protecteur et des barrières d'entrée moins difficiles à franchir.

Des femmes bénéficiant toujours en moyenne de revenus très inférieurs à ceux des hommes...



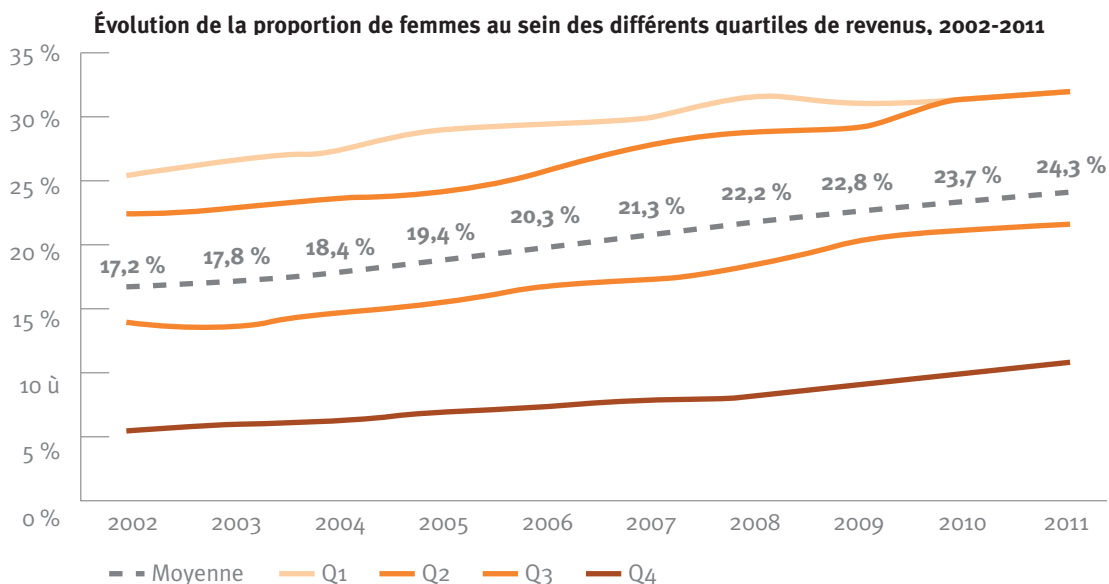
Note de lecture : en 2011, le revenu moyen des hommes architectes était de 51 007 euros. Source : CIPAV

Les revenus moyens des hommes et des femmes ont augmenté sur la période 2002-2011. Néanmoins un décalage se produit à la suite de la crise économique de 2008. Les deux revenus moyens se contractent simultanément, bien que celui des femmes semble moins touché.

L'écart de revenu entre les hommes et les femmes évolue peu au cours de la période. Un homme architecte gagne en moyenne près du double (1,9 fois plus) d'une femme exerçant la même profession, bien que ce rapport ait tendance à se réduire légèrement en 2011 (1,83).

Les nettes inégalités de salaires entre les hommes et les femmes architectes apparaissent comme la résultante des différences relevées précédemment. En effet, les femmes architectes sont rares parmi les tranches d'âges les plus élevées, pourtant les mieux payées. De même, les femmes sont plus sujettes à occuper des postes de salariés ou de fonctionnaires, moins rémunérateurs que ceux d'associés ou de libéraux, privilégiés par les hommes.

...et logiquement sous-représentées dans les quartiles les plus élevés



Note de lecture : en 2011, il y a 32 % de femmes au sein du premier quartile de revenus des architectes. Source : CIPAV

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Quartile 1	+++	++	+++	+++	+++	++	+++	++	++	++
Quartile 2	+	+	+	+	+	++	++	++	++	++
Quartile 3	=	-	=	-	=	-	-	=	=	=
Quartile 4	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Note de lecture : Le signe « = » signifie que la proportion de femmes au sein du quartile est proche de celle au sein de la population totale des architectes. Le signe « + » indique qu'elles sont surreprésentées ; le signe « - » qu'elles sont sous-représentées. Un « + » correspond à un écart entre 3 et 6 points, deux « + » un écart entre 6 et 9 points, etc. En 2011, au sein du premier quartile les femmes sont surreprésentées de plus de 6 points. Source : CIPAV

Encore une fois, une analyse par quartile permet de préciser les écarts de revenus entre les hommes et les femmes. Le tableau ci-dessus présente la proportion de femmes au sein de chaque quartile.

D'une part, le phénomène de féminisation de la profession d'architecte est particulièrement visible avec une augmentation pour l'ensemble des quartiles de la proportion des femmes. D'autre part, les femmes sont proportionnellement plus présentes au sein des premiers quartiles aux revenus plus faibles. Elles sont 31,8 % au sein du quartile des plus bas revenus en 2011, soit un tiers ; et uniquement, 11,5 % au sein du quartile des plus hauts revenus en 2011.

Plus finement, il s'agit de comparer la proportion de chaque quartile avec la proportion au sein de la population pour une année donnée. Une sur ou sous-représentation (signes + ou -) sera constatée si l'écart entre la proportion de femmes au sein du quartile par rapport à la proportion de femmes au sein de l'ensemble de la population des architectes est supérieur à 3 points en valeur absolue.

Sur l'ensemble de la période, les femmes se révèlent surreprésentées au sein des quartiles à plus faibles revenus. Au sein du troisième quartile, un équilibre hommes/femmes semble atteint, excluant toute importante différence de représentation. Cependant en ce qui concerne les plus hauts revenus, i.e. les 25 % des architectes gagnant le mieux leur vie, les femmes apparaissent nettement sous-représentées.

En conséquence, il n'est pas surprenant de constater que les femmes ont en moyenne un revenu plus faible que les hommes, elles sont en effet plus nombreuses au sein des quartiles de bas revenus qu'au sein des quartiles de hauts revenus. En outre, ce découpage par quartiles permet en partie d'analyser l'évolution des écarts de revenus entre les hommes et les femmes: en effet entre 2002 et 2011 la surreprésentation des femmes au sein des quartiles inférieurs a augmenté et la sous-représentation au sein du dernier quartile a aussi augmenté. Cette paupérisation relative des femmes architectes grève le chiffre moyen du revenu des femmes. Ainsi la féminisation de la profession ne s'est pas accompagnée d'un rééquilibrage des inégalités de revenus entre les hommes et les femmes.

Certains signes positifs sont néanmoins à noter, en particulier une augmentation plus forte du nombre de femmes au sein des quartiles de revenus supérieurs où elles étaient initialement très faiblement représentées (entre 2002 et 2011, la proportion de femmes a augmenté de 80 % au sein du Q4, contre une augmentation de 25 % au sein du Q1).

Coordination : Chantal Fouquet - Maquette : Etienne Charbonnier - Impression : Publi2M



Dépôt légal: 1er trimestre 2015



Conseil national

Tour Maine Montparnasse
33 avenue du Maine - BP 154
75755 Paris cedex 15

Tel. 01 56 58 67 00

Fax 01 56 58 67 01

www.architectes.org